

SUBVENTION 2009-2010
octobre 2010

RAPPORT FINAL

**Thème 1C : « retombées économiques des parcs d'activité
sur le tissu économique existant et notamment sur les
pouvoirs locaux »**



Pilotage scientifique: Christian Vandermotten et Benjamin Wayens (ULB-GUIDE)

Chercheurs: Caroline d'Andrimont et Pierre Kummert (ULB-GUIDE)

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	3
1.1 OBJECTIFS ET ORIENTATION DE LA RECHERCHE	3
1.2 DIFFICULTE D’OBTENTION DES DONNEES	3
1.3 CONTENU DU RAPPORT.....	4
2. QUELLES SONT LES ACTIVITES PRESENTES DANS LES PARCS ?	6
2.1 EN QUOI LA REPONSE A CETTE QUESTION EST-ELLE INTERESSANTE POUR LES AUTORITES LOCALES ?... 6	6
2.2 DANS QUELLE MESURE PEUT-ON Y REpondRE ?	6
2.3 RESULTATS	8
2.3.1 Répartition des secteurs d’activités (par emplois et par entreprises)	8
2.3.2 Spécialisation des PAE.....	9
2.3.3 Typologie des PAE	11
2.4 CONCLUSIONS, PERSPECTIVES ET QUESTIONS OUVERTES.....	15
3. QUELLE EST LA PART DE L’EMPLOI LOCALISE DANS LES PARCS ?	17
3.1 EN QUOI LA REPONSE A CETTE QUESTION EST-ELLE INTERESSANTE POUR LES AUTORITES LOCALES ? . 17	17
3.2 DANS QUELLE MESURE PEUT-ON Y REpondRE?	17
3.3 RESULTATS	18
3.4 CONCLUSIONS, PERSPECTIVES ET QUESTIONS OUVERTES.....	20
4. QUELLE EST LA RELATION ENTRE LA SUPERFICIE DES PAE ET LE NOMBRE D’EMPLOIS ?	21
4.1 EN QUOI LA REPONSE A CETTE QUESTION EST-ELLE INTERESSANTE POUR LES AUTORITES LOCALES ? . 21	21
4.2 DANS QUELLE MESURE PEUT-ON Y REpondRE?	21
4.3 RESULTATS	22
4.4 CONCLUSIONS, PERSPECTIVES ET QUESTIONS OUVERTES.....	24
5. QUELLE EST LA TAILLE DU BASSIN DE RECRUTEMENT DES PARCS ?	25
5.1 EN QUOI LA REPONSE A CETTE QUESTION EST-ELLE INTERESSANTE POUR LES AUTORITES LOCALES ? . 25	25
5.2 DANS QUELLE MESURE PEUT-ON Y REpondRE?	25
5.3 RESULTATS	27
5.4 CONCLUSIONS, PERSPECTIVES ET QUESTIONS OUVERTES.....	28
6. Y A-T-IL UN LIEN SIGNIFICATIF ENTRE LA PRESENCE DES PAE ET LA CROISSANCE DE L’EMPLOI ?.....	30
6.1 EN QUOI LA REPONSE A CETTE QUESTION EST-ELLE INTERESSANTE POUR LES AUTORITES LOCALES ? . 30	30
6.2 DANS QUELLE MESURE PEUT-ON Y REpondRE?	30
6.3 RESULTATS	30
6.4 CONCLUSIONS, PERSPECTIVES ET QUESTIONS OUVERTES.....	32
7. CONCLUSION GENERALE ET PERSPECTIVES	33
8. BIBLIOGRAPHIE	36
9. CARTES ET FIGURES.....	38
10. LISTE DES ABREVIATIONS	38
11. ANNEXES.....	39

RETOMBEES ECONOMIQUES DES PARCS D'ACTIVITE SUR LE TISSU ECONOMIQUE EXISTANT ET NOTAMMENT SUR LES POUVOIRS LOCAUX

1. INTRODUCTION

1.1 OBJECTIFS ET ORIENTATION DE LA RECHERCHE

Le présent rapport a pour objet de présenter les résultats de la recherche réalisée dans le cadre du thème 1C de la convention CPDT 2009-2010, qui portait sur les « retombées économiques des parcs d'activité sur le tissu économique existant et notamment sur les pouvoirs locaux ». L'objectif de cette recherche est de fournir des clefs pour une meilleure appréhension des retombées économiques des parcs d'activités économiques (PAE) présents et futurs en Wallonie¹.

La première partie de la recherche a consisté en une approche globale et théorique des impacts des PAE. Une revue approfondie de la littérature portant sur les impacts des PAE a été réalisée. Celle-ci a mené à la mise au point d'une grille de lecture des impacts potentiels des PAE, qui devait être par la suite affinée sur base d'une typologie des PAE. Au cours de cette analyse, les impacts économiques potentiels n'ont pas été analysés isolément, mais plutôt comme des éléments d'un système plus global. La question de l'aménagement du territoire était notamment fortement présente. Suite à la présentation de l'état d'avancement de mai 2010, le CA a fait part de ses réserves quant à la direction prise par la recherche, et un recentrage de celle-ci a été demandé à l'équipe (Nous renvoyons à ce sujet vers le PV du comité d'accompagnement de mai 2010)². Une réunion méthodologique, tenue en juin 2010, a permis l'adoption d'une nouvelle méthode de travail.

L'orientation choisie pour cette deuxième phase de la recherche, consiste en une approche plus opérationnelle, ayant pour objectif de fournir des informations susceptibles d'aider les décideurs locaux à mieux prendre conscience des possibles retombées de l'installation ou du développement d'un PAE sur leur territoire.

1.2 DIFFICULTE D'OBTENTION DES DONNEES

La question de la disponibilité de données quantitatives est un des éléments qui a influé sur les options prises par la recherche, et ce dès le démarrage de celle-ci.

¹ Deux autres thèmes de recherche traitent spécifiquement des PAE durant cette convention. Il s'agit d'une part du thème 1A, qui porte sur les éco zonings, et vise entre autres à participer à la création d'une définition de cette notion. D'autre part le thème 1B, portant sur la gestion des zones d'activité économique existantes, a pour objet de réfléchir à la mise en œuvre de mesures de densification des PAE, tout en permettant le développement des entreprises qui y sont implantées et le renforcement de leur attractivité.

² Les membres du comité d'accompagnement ont entre autres mentionné la complexité de la typologie présentée, par ailleurs trop axée selon eux sur l'accessibilité et la localisation des PAE, alors que la recherche devait avant tout permettre de mieux prévoir les retombées possibles des PAE, en fonction des caractéristiques essentiellement socio-économiques des milieux d'accueil et des activités présentes dans les PAE.

A maintes reprises, demande a été faite à l'équipe de fournir des résultats chiffrés, notamment sur les retombées en termes d'emplois indirects et induits, ou encore sur la question création versus transfert d'emplois (Nous renvoyons également à ce sujet vers les PV des comités d'accompagnement). Toutefois, et dès le commencement de la recherche, l'équipe a mentionné les grandes difficultés que pouvait présenter la récolte de données de ce type³.

Effectivement, lors de la phase de récolte de données, nous avons été confrontés aux données très lacunaires portant sur les PAE, et sur leurs impacts économiques. (La statistique d'entreprises reste encore, soit très embryonnaire, soit frappée du sceau du secret, la protection de la vie privée étant souvent utilisée pour justifier le refus de diffusion de ce type d'informations. La réalisation d'études quantitatives scientifiquement fondées s'en trouve bien entendu handicapée). Ainsi nos demandes réitérées de données actuelles à Wallonie-développement (association qui regroupe les intercommunales de développement économique wallonnes - IDE) sont restées sans réponse⁴ et nous avons dû nous tourner vers des sources alternatives, qui non seulement ne nous permettent pas de connaître la situation actuelle des PAE, mais de plus ne sont pas toujours complètes. Il s'agit notamment d'une base de données de l'IWEPS et d'une base de données du LEPUR.

1.3 CONTENU DU RAPPORT

Ce rapport est donc conçu en fonction de la demande qui nous a été adressée de disposer d'un produit opérationnel à destination des décideurs locaux. Il tente de fournir quelques outils de compréhension des impacts potentiels des PAE, et de faire avancer la réflexion sur leur implantation. Ce rapport présente donc les résultats obtenus au cours de la deuxième phase de la recherche, en gardant comme cadre général de réflexion les éléments mis en relief lors de la première étape de notre étude⁵.

Chaque chapitre est présenté sous la forme d'une question, que peuvent se poser les acteurs locaux désireux d'implanter ou développer un PAE sur leur territoire. Cette approche nous donne au final une vision assez globale des éléments intervenant dans la détermination des impacts économiques des PAE. Les parcs d'activité économique pris en compte dans le cadre de cette recherche sont les « terrains inscrits au plan de secteur comme étant destinés à des activités économiques, ayant fait l'objet d'une reconnaissance dans le cadre de la loi d'expansion économique du 30 décembre 1970, mis en œuvre par une des intercommunales de développement économique⁶ et repris dans leurs données » (IWEPS, 2002). Nous produisons en annexes 1 et 2 la liste des PAE gérés par des IDE en Région wallonne, ainsi qu'une carte des zones couvertes par les IDE et les PAE.

Les thèmes abordés sont les suivants :

- Les activités économiques présentes dans les PAE
- La part de l'emploi wallon que ces PAE représentent

³ Une récolte de données permettant de répondre à ce type d'attentes ne pouvait en aucun cas se dérouler dans le cadre temporel (et de main-d'œuvre) qui nous était imparti.

⁴ Le site de Wallonie développement, ainsi que le site « PARCS », développé par les IDE, fournissent certaines données (superficie et emploi total des PAE, par exemple) mais celle-ci étaient absolument insuffisantes pour mener cette recherche à bien.

⁵ Nous renvoyons le lecteur intéressé par la revue de la littérature portant sur les impacts et les facteurs de localisation des activités économiques vers le rapport intermédiaire, produit pour le comité d'accompagnement de mai et fourni en annexe au présent rapport..

⁶ Les intercommunales wallonnes de développement économique sont au nombre de huit. Il s'agit de: IBW, BEP, IDEA, IDETA, IEG, IGRETEC, IDELUX et SPI+.

-La relation entre superficie des PAE et nombre d'emplois

-La taille du bassin de recrutement des PAE

-Le lien entre présence de PAE et croissance de l'emploi

Enfin, le rapport se termine sur quelques pistes de réflexion, inspirées des enseignements tirés des divers chapitres. L'étude présentée est donc plus une étude qualitative, visant à cerner les enjeux importants, qu'une étude de type quantitatif.

2. QUELLES SONT LES ACTIVITES PRESENTES DANS LES PARCS ?

2.1 EN QUOI LA REPONSE A CETTE QUESTION EST-ELLE INTERESSANTE POUR LES AUTORITES LOCALES ?

Les décideurs locaux engagés dans une politique d'attraction et de développement des activités économiques sont pour la plupart convaincus de l'importance que peut revêtir le type d'activités qui s'implantent sur leur territoire. L'impact (économique bien sûr mais également en termes de mobilité, de nuisances éventuelles, d'image,...) des activités économiques peut en effet fortement varier selon les secteurs concernés. A ces secteurs peuvent correspondre des niveaux de qualification et des types de main-d'œuvre divers. Les autorités locales peuvent donc tenter d'attirer préférentiellement un secteur d'activités particulier, notamment par souci de reconversion économique, retombées financières plus conséquentes ou amélioration de l'image du territoire. Certains secteurs, considérés comme porteurs d'un potentiel de développement plus important, peuvent être plus prisés que d'autres.

Par ailleurs, de nombreuses études ont pu mettre en évidence le fait que les entreprises n'ont pas toutes les mêmes besoins en termes de localisation et que les territoires potentiels d'implantation ne sont en général pas interchangeable. Des éléments tels que l'envergure des firmes, leur taille, les types de contacts qu'elles entretiennent avec leur clientèle, leur secteur d'activité, ou encore leur maturité peuvent influencer leurs besoins en type d'espace. Certains secteurs d'activités nécessitent ainsi, pour un fonctionnement optimal, des facilités en termes de contacts, et s'établissent préférentiellement au centre des régions urbaines. Au contraire, d'autres sont plutôt en recherche d'espace, d'accès aisé, et de coûts fonciers et immobiliers réduits, et préfèrent une localisation plus périphérique. Il est donc essentiel de toujours garder à l'esprit le fait que les espaces d'implantation des entreprises sont en général plus complémentaires que concurrentiels (Van Criekingen et Bachmann 2007 ; Mérenne 2008 ; Wong 2002 ; Cabus et Vanhaverbeke 2004 e.a.).

Avoir conscience des secteurs d'activités localisés ou non dans les PAE, et de leur spatialisation, est donc plus qu'utile aux autorités locales qui se trouvent ainsi plus à même de cibler les entreprises potentiellement localisables sur leur territoire.

2.2 DANS QUELLE MESURE PEUT-ON Y REpondre ?

Comme mentionné ci-dessus, en ce qui concerne les entreprises actuellement présentes dans les PAE wallons, il ne nous a malheureusement pas été possible de recueillir des données complètes et fiables. Nous avons donc utilisé les données, plus anciennes, dont nous disposions : une base de données IWEPS 2001 et une base de données LEPUR 2006.

- L'IWEPS a réalisé en 2001 une étude sur les entreprises présentes dans les parcs d'activité économique wallons. Elle concernait également uniquement les PAE gérés par les intercommunales de développement économique (IDE). Notons que nous n'avons pu avoir accès à la version la plus précise de cette base de données. Nous n'avons pu disposer que du fichier disponible sur le site internet de l'IWEPS, et qui ne livre pas de données par entreprises mais bien par secteur d'activités, au niveau NACE 2. Ces informations ne nous permettent donc pas de connaître la taille des entreprises présentes dans les PAE en 2001.

De plus, certaines faiblesses peuvent être mises en évidence dans cette source. Lors de la réalisation de cette base de données unique, reprenant la liste des entreprises installées sur chacun des parcs, avec notamment l'emploi et l'activité exercée, il a fallu composer avec des données issues de différents fournisseurs et parfois fortement hétérogènes. Des lacunes quant au classement des activités sont ainsi pointées : «l'étape d'attribution des codes d'activité révéla d'autres difficultés. (...)Ceci signifie que nous avons attribué nous-mêmes de nombreux codes d'activité : il s'agit donc de codes qui ne correspondent pas nécessairement à ceux repris dans les bases de données administratives telles que celles de l'ONSS⁷.(...)La comparaison de nos résultats avec des découpages sectoriels établis à partir de sources officielles devra donc toujours être réalisée avec prudence.(...)la variable emploi n'est pas homogène, ni au niveau du concept couvert, ni au niveau de la source et de la date de saisie de l'information.»⁸.

- De son côté, le LEPUR nous a fourni une base de données portant sur les entreprises localisées dans les PAE des intercommunales wallonnes en 2006. Bien qu'assez précise⁹ (elle comprend notamment le nombre d'emplois par entreprise, donnée que nous n'avons pu obtenir de la part de l'IWEPS) cette base de données n'est toutefois pas complète. Ainsi, outre certaines lacunes ponctuelles, elle ne comprend pas de données sur les PAE gérés par IEG.

La question de la comparabilité des données de 2001 et 2006 se pose. Vu les remarques faites ci-dessus, dont entre autres la multiplicité des sources de données, qui augmente les risques d'erreurs, il nous semble risqué de faire des comparaisons entre données aux deux dates. Toutefois, il nous sera parfois nécessaire de les utiliser simultanément.

De plus, il convient d'être attentif au fait que les codes d'activité renseignés concernent souvent l'entreprise et non l'implantation localisée dans le PAE. Dans certains cas, il se pourrait donc que l'activité effectivement exercée soit différente de celle annoncée.

⁷ Il a notamment fallu attribuer une activité principale, ce qui n'est pas toujours aisé lorsqu'une entreprise exerce plusieurs activités. Ceci a pu mener à des biais dans le classement des secteurs d'activités.

⁸ Il est également mentionné que « les comparaisons avec les statistiques officielles doivent donc être nuancées, en particulier, les comparaisons avec la statistique de l'ONSS (l'éventuelle comptabilisation de l'emploi indépendant dans les chiffres que nous avons reçus pourrait notamment entraîner un volume d'emploi supérieur par rapport à cette statistique) ». p.191

De plus, se posait la question de la date d'enregistrement des données livrées par les IDE à l'IWEPS. Il est probable que les données concernent en réalité des années différentes, suite à un manque de mise à jour de ce type de statistiques par les IDE. Enfin, l'auteur du rapport mentionne que les parcs identifiés et repris dans la base de données ne correspondent pas à la liste officielle existante de l'époque.

⁹ Elle comprend, pour chaque entreprise localisée dans les parcs d'activités en 2006, le nombre d'emplois (postes de travail) et le secteur NACE, de niveau 4 ou 5. D'autres informations potentiellement intéressantes pour nous sont présentes également, mais de manière très lacunaire. Il en est ainsi par exemple de la superficie des entreprises, qui est loin d'être mentionnée pour toutes les entreprises. Il en va de même pour le type d'implantation (transfert, création, et parfois année d'implantation, sans mention du transfert ou de la création). Nous n'avons donc malheureusement pu utiliser ce type de données.

Par ailleurs, pour les données d'emploi au niveau communal, nous avons travaillé avec des bases de données de l'ONSS, concernant les emplois au lieu de travail. Elle renseigne, au niveau communal, tous les emplois¹⁰ en Région wallonne, classés par secteur d'activités.

Au vu des divers éléments exposés ci-dessus, on ne peut qu'insister sur le fait que la prudence dans l'interprétation des résultats s'impose.

2.3 RESULTATS

2.3.1 Répartition des secteurs d'activités (par emplois et par entreprises)

Nous nous intéressons tout d'abord à la répartition des secteurs implantés dans les PAE, que ce soit en termes d'entreprises ou d'emplois.

Pour qualifier les activités présentes dans les PAE, nous avons créé une nomenclature propre à cette recherche. Elle se base sur la nomenclature d'activités NACE-BEL. Par souci de clarté mais également eu égard à la présence de certaines faiblesses, mentionnées plus haut, nous avons procédé à des regroupements de secteurs d'activités, en fonction de logiques de fonctionnement, de localisation ou de recrutement de main-d'œuvre. Une grande part des secteurs d'activité créés est issue du regroupement de deux ou plusieurs secteurs de niveau NACE 2. Certains secteurs, à la logique de fonctionnement spécifique, ont toutefois été sortis de la catégorie plus générale à laquelle ils appartiennent. Deux secteurs sont ainsi comptabilisés et analysés au niveau NACE 3. Il s'agit de l'industrie pharmaceutique, reprise au niveau NACE 2 dans le secteur de la chimie, mais dont les logiques nous semblent différentes de ce dernier, et d'autre part du secteur du nettoyage industriel et du gardiennage, aux logiques différentes des autres sous-secteurs des « autres services aux entreprises », tels la consultance ou la publicité, par exemple¹¹. Nous présentons en annexe 3 la classification mise au point. Elle sert de nomenclature de référence pour toutes les analyses réalisées dans le cadre de notre recherche.

L'annexe 4 présente, pour 2006, la répartition des secteurs présents dans les PAE, en pourcentages cumulés pour le nombre d'emplois et le nombre d'entreprises. Ces tableaux permettent de constater une domination de quelques secteurs d'activités dans les PAE, en termes à la fois d'emplois et d'entreprises. En ce qui concerne le nombre d'emplois, les secteurs les plus représentés sont le raffinage et la chimie (12,0%), le commerce de gros (9,8%) la construction (8,5%), la métallurgie (6,7%), la fabrication de machines et équipements (6,5%), les transports (6,2%) et l'agroalimentaire (5,5%). Ces secteurs représentent 55,2% de l'emploi salarié total dans les parcs. Les activités dominantes relèvent donc plutôt de l'industrie manufacturière ou d'activités fortes consommatrices d'espace (comme le commerce de gros ou les transports). Si l'on s'intéresse au classement selon le nombre d'entreprises, le premier secteur est le commerce de gros (17,1%), suivi de la construction (12,7%), du commerce de véhicules (8,1%), du conseil aux entreprises (6,8%), ou encore du commerce de détail (4,8%).

¹⁰ Par poste de travail occupé.

¹¹ La main-d'œuvre des secteurs du nettoyage industriel et du gardiennage est en règle générale peu qualifiée, ce qui n'est pas le cas de services avancés tels la consultance ou la publicité. De plus, dans le nettoyage industriel et le gardiennage, les travailleurs sont généralement envoyés chez les clients. Quant à l'industrie pharmaceutique, elle ne nous paraît pas partager les caractéristiques des autres sous-secteurs de la chimie et du raffinage, mais relever plutôt d'activités de recherche-développement.

Le classement des secteurs diffère donc fortement selon que l'on procède par emplois ou par entreprises. Ainsi, les entreprises de certains secteurs ont tendance à être plus grandes. Il en va ainsi de l'industrie pharmaceutique, qui regroupe 5,1% des emplois mais seulement 2,2% des entreprises. De même le secteur de la raffinerie et de la chimie concerne 12,0% des emplois présents dans les PAE, pour seulement 4,2% des entreprises. A l'inverse, un secteur tel le commerce de gros, qui regroupe 17,1% des entreprises, ne concerne que 9,8% des emplois. Dans le cas des premiers secteurs en termes de nombre d'entreprises, on retrouve à la fois des secteurs à faible densité d'emplois pour un espace parfois important (commerce de gros, transport, commerce de véhicules) mais également des secteurs constitués de petites implantations (conseils aux entreprises, commerce de détail).

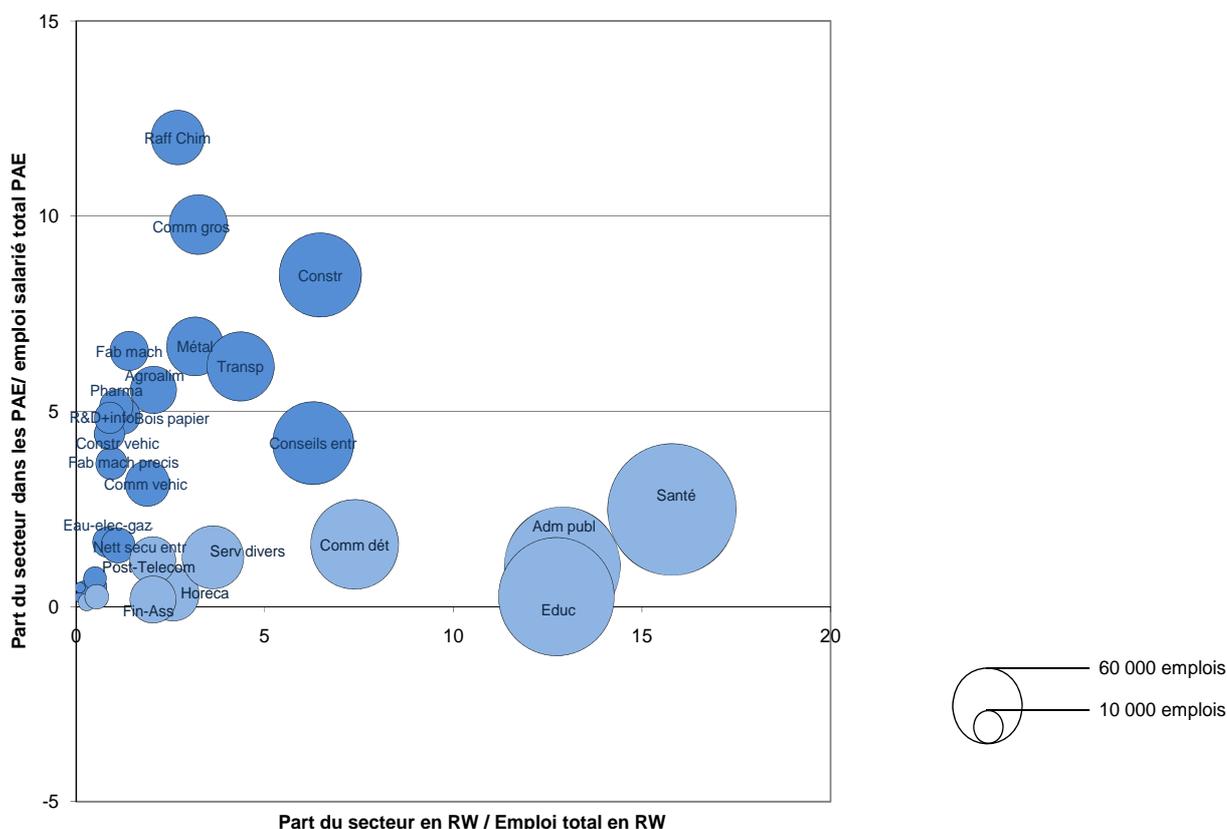
A l'inverse, parmi les activités très peu représentées, on retrouve des secteurs tels que l'éducation (0,3% des emplois), l'administration (1,0%), les finances et assurances (0,2%) ou le textile (0,3%)¹²

2.3.2 Spécialisation des PAE

Nous avons ensuite comparé la part que représente chaque secteur d'activités présent dans les PAE à celle qu'il prend dans l'emploi wallon.

¹² Ici le textile est encore plus faiblement représenté qu'il ne l'est en réalité, les PAE IEG étant très orientés vers ce secteur, et ne faisant pas partie de la base de données dont nous disposons pour 2006.

**Secteurs d'activités présents dans les PAE
et en Région wallonne en 2006**



Source : Lepur, ONSS.

Figure 1 : Comparaison entre le poids des secteurs d'activités dans les PAE et en Région wallonne en 2006, hors IEG

La figure ci-dessus présente en abscisse le poids que les différents secteurs d'activité représentent dans l'emploi salarié en Région wallonne, et en ordonnée la part qu'ils représentent dans l'emploi salarié des PAE. Nous insistons sur deux points : d'une part il s'agit bien d'emploi salarié, et d'autre part nous parlons en termes de postes de travail et non d'équivalents temps plein. La taille des cercles est fonction du nombre de postes de travail que le secteur représente en Région wallonne.

Il y a deux nuances de bleus: les activités proportionnellement très peu représentées dans les PAE ont été colorées en bleu clair. Nous considérons ces activités comme non-spécifiques des PAE. Elles ont été groupées sous une catégorie « autres » lors de la mise au point de la typologie des activités et des PAE¹³. Nous utilisons le concept d'activités non spécifiques des PAE à plusieurs reprises dans ce rapport.

Ce graphique met donc en évidence les activités sur- ou sous- représentées dans les PAE wallons. Les principales activités surreprésentées dans les PAE sont: la raffinerie et la chimie (12,0% des emplois dans les PAE et 3,0% en Région wallonne), l'industrie pharmaceutique (5,1% contre 1,0%), le commerce de gros (9,8% contre 3,2%), la métallurgie et les constructions métalliques (6,6% contre 3,1%), la recherche-développement et l'informatique (4,8% contre 0,9%). A l'inverse, certains secteurs d'activités sont fortement sous-représentés: l'administration publique ne représente qu'1% de l'emploi dans les PAE, contre 13% de l'emploi en Région wallonne, l'éducation (0,2% contre 13%), la santé (2,5% contre 15,8%), le commerce de détail (1,6% pour 7,3%) et les finances et assurances (0,1% contre 2%).

On remarque donc que les activités génératrices d'une certaine pollution, bruyantes ou fortes consommatrices d'espace sont fortement concentrées dans les PAE, ainsi que des activités liées à la recherche (R&D, pharmacie). Par contre, les activités qui nécessitent le déplacement de la « clientèle » (commerce de détail, éducation, santé) ont très peu tendance à se localiser dans les PAE, préférant sans doute se localiser dans les centres, à proximité de celle-ci. De même, un secteur tel celui de la finance recherche plutôt des localisations assez visibles, prestigieuses et centrales pour ses grosses implantations, ou à proximité de la clientèle pour ses agences.

2.3.3 Typologie des PAE

La mise au point d'une typologie des PAE a constitué une étape importante de notre travail. Pour réaliser celle-ci, nous avons utilisé comme critère de classement des PAE les activités qui y sont présentes. Ceci permet de disposer d'une typologie claire, opérationnelle et significative. La première étape d'élaboration de cette typologie a consisté en une analyse en composantes principales (ACP)¹⁴. Celle-ci a permis la mise en évidence de groupes d'activités cohérents. Sur cette base, nous avons déterminé trois classes d'activités¹⁵: les activités industrielles, les activités technologiques et les activités locales.

¹³ Nous regroupons sous la catégorie « activités non spécifiques aux parcs », les secteurs d'activités suivants : le commerce de détail, l'Horeca, les postes et télécommunications, la finance et l'assurance, les activités immobilières, l'administration publique, l'éducation, la santé et l'action sociale, et les autres services. Il s'agit des secteurs dans lesquels moins de 10% de l'emploi total sont situés dans les PAE et qui sont fortement sous-représentés dans les PAE. Nous n'avons ainsi pas repris le secteur du « conseil aux entreprises » dans cette catégorie, car la sous-représentation n'est pas nette.

¹⁴ L'analyse en composantes principales est une technique d'analyse multi-variée visant à identifier un petit nombre de facteurs qui décrivent la plupart des oppositions observées dans l'ensemble des variables d'origine. Elle permet la simplification de grands tableaux de données en décrivant les observations par un nombre restreint de nouvelles variables synthétiques. Nous produisons en annexe 5 la projection de cette analyse.

¹⁵ Les données étant instables et parfois sujettes à caution, il nous semble important de pouvoir disposer de grosses catégories assez stables.

Les activités industrielles regroupent les activités productives, lourdes, parfois polluantes et potentiellement génératrices de nuisances pour l’entourage¹⁶. Les activités technologiques concernent les activités de type recherche-développement, ou services avancés aux entreprises¹⁷. Enfin, les activités locales regroupent les autres activités (y compris celles que nous avons considérées comme non spécifiques des PAE, et qui ont été considérées ici comme une seule catégorie), elles sont localisées de manière plus équilibrée sur le territoire et n’ont qu’une portée locale ou régionale.

Nous avons ensuite comptabilisé la part que chacune des trois catégories d’activités représente dans l’emploi de chaque PAE. Ces informations ont été placées dans un diagramme triangulaire (nous présentons en annexe 5 la répartition des trois catégories d’activités dans les PAE en 2006).

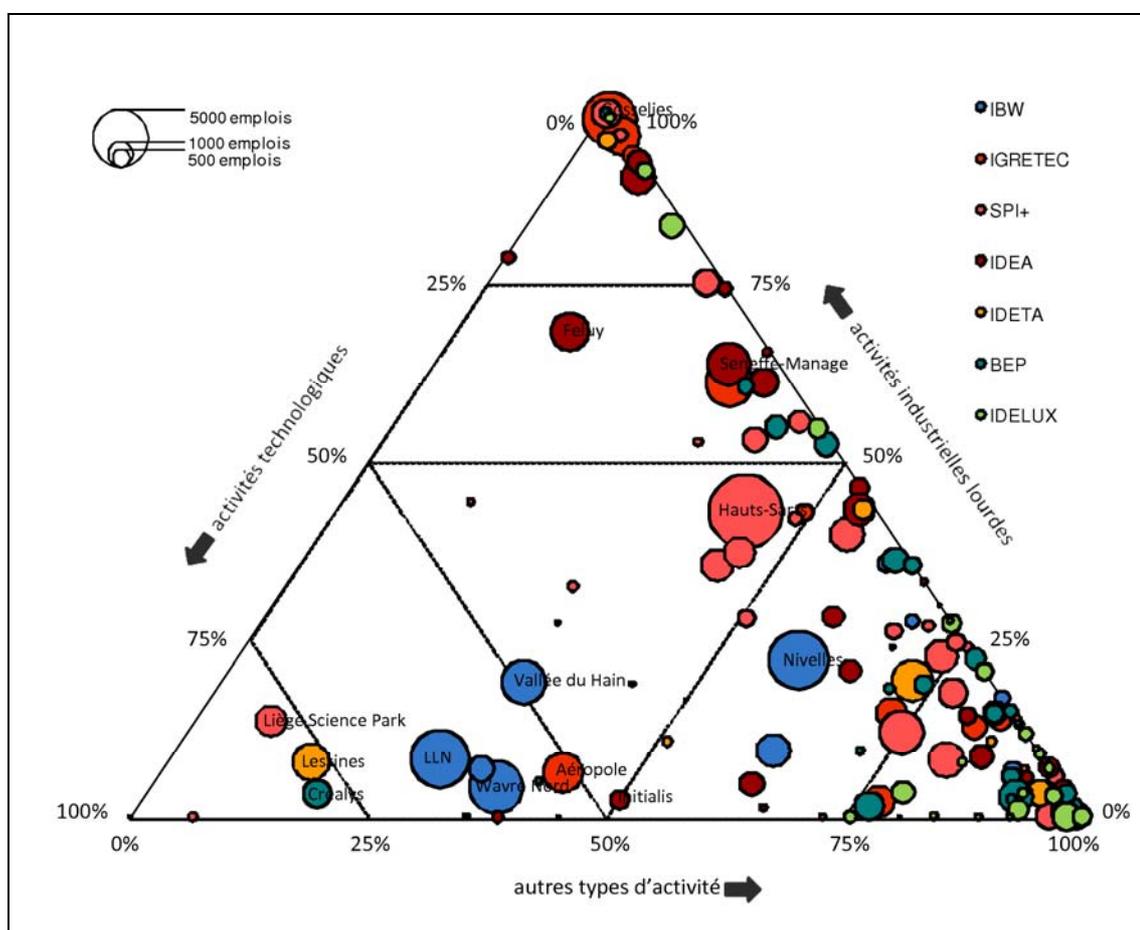


Figure 2 : répartition des PAE en 2006, selon trois axes : les activités locales, technologiques et industrielles (sans IEG)

¹⁶ Il s’agit de la métallurgie et du travail des métaux, de la fabrication de machines et équipements, de la construction de véhicules, de la récupération et enfin de la raffinerie et de la chimie (hors industrie pharmaceutique)

¹⁷ Cette catégorie comprend la fabrication de machines de précision, la recherche-développement et l’informatique, le conseil aux entreprises, et l’industrie pharmaceutique

Le graphique ci-dessus renseigne le positionnement de chaque PAE eu égard aux trois catégories d'activités : technologiques, locales et industrielles. La position de chaque PAE dans le triangle est donc dépendante de la présence plus ou moins importante, en termes d'emplois, de chaque groupe d'activités. La taille des cercles est proportionnelle au nombre d'emplois présents dans chaque PAE.

Si l'on prend l'exemple du parc des Hauts-Sarts (7936 emplois), les activités qu'il héberge sont pour 44% des activités industrielles¹⁸, 13% technologiques et 43% locales. Un parc comme celui de Lessines (2018 emplois) regroupe quant à lui 77% d'activités technologiques (Baxter représentant à lui seul $\frac{3}{4}$ des emplois du parc), pour seulement 8% d'activités industrielles et 15% d'activités locales. Le graphique permet de faire des distinctions assez fines entre PAE. Ainsi, le PAE de Seneffe-Manage (2707 emplois) (65% d'emploi industriel, 30% d'emploi local et 5% d'emploi technologique) se positionne différemment de celui de Feluy (2171 emplois) (69% d'industriel, 20% de technologique et 11% de local) Dans le deuxième cas, outre la fabrication de produits dérivés du pétrole, le commerce de gros de combustibles, on retrouve également un centre de recherche en pétrochimie.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de l'analyse de ce diagramme :

- Les PAE sont pour la plupart des parcs de petite taille, et hébergent plutôt des activités de type local.
- Les parcs technologiques sont peu nombreux, le plus important est celui de Wavre nord¹⁹, suivi de Louvain-la-Neuve et du parc de la vallée du Hain à Braine-l'Alleud. Vient ensuite Lessines. Les parcs technologiques n'abritent jamais 100% d'activités de ce type, ce qui n'est pas le cas des PAE industriels²⁰. Ils sont clairement identifiables comme parcs technologiques. Ainsi, s'il existe une gradation sur l'axe local-industriel, elle est beaucoup moins présente sur l'axe local-technologique et est inexistante sur l'axe industriel-technologique. Ces deux types de secteurs semblent donc incompatibles.
- Les parcs à forte composante industrielle sont souvent de grands PAE.
- Un effet « intercommunale » peut, dans une certaine mesure, être relevé. Les intercommunales semblent avoir une certaine tendance à développer tel ou tel type de parcs. (Cette tendance n'est toutefois jamais exclusive). Ainsi les parcs d'IGRETEC (avec notamment les PAE de Gosselies) et d'IDEA (Seneffe, Feluy) sont souvent des PAE de type industriel, les parcs de la SPI+ étant plus partagés entre une orientation industrielle et une orientation locale. Les grands parcs technologiques sont plutôt situés dans le Brabant wallon, bien qu'on en retrouve également sur le territoire d'autres intercommunales (Liège science park, Lessines, Crealys, Initalis, Aéroport,...), IDELUX mise à part. Enfin, on note le peu de spécialisation des parcs du BEP et d'IDELUX, et surtout la quasi-absence de PAE « technologiques ». Les parcs d'IBW abritent plutôt, soit des activités de type technologique (ils regroupent les plus gros parcs de cette catégorie), soit des activités locales, mais ne sont en tout cas pas de type industriel²¹.

¹⁸ Nous parlons ici en pourcentage de l'emploi total de chaque PAE.

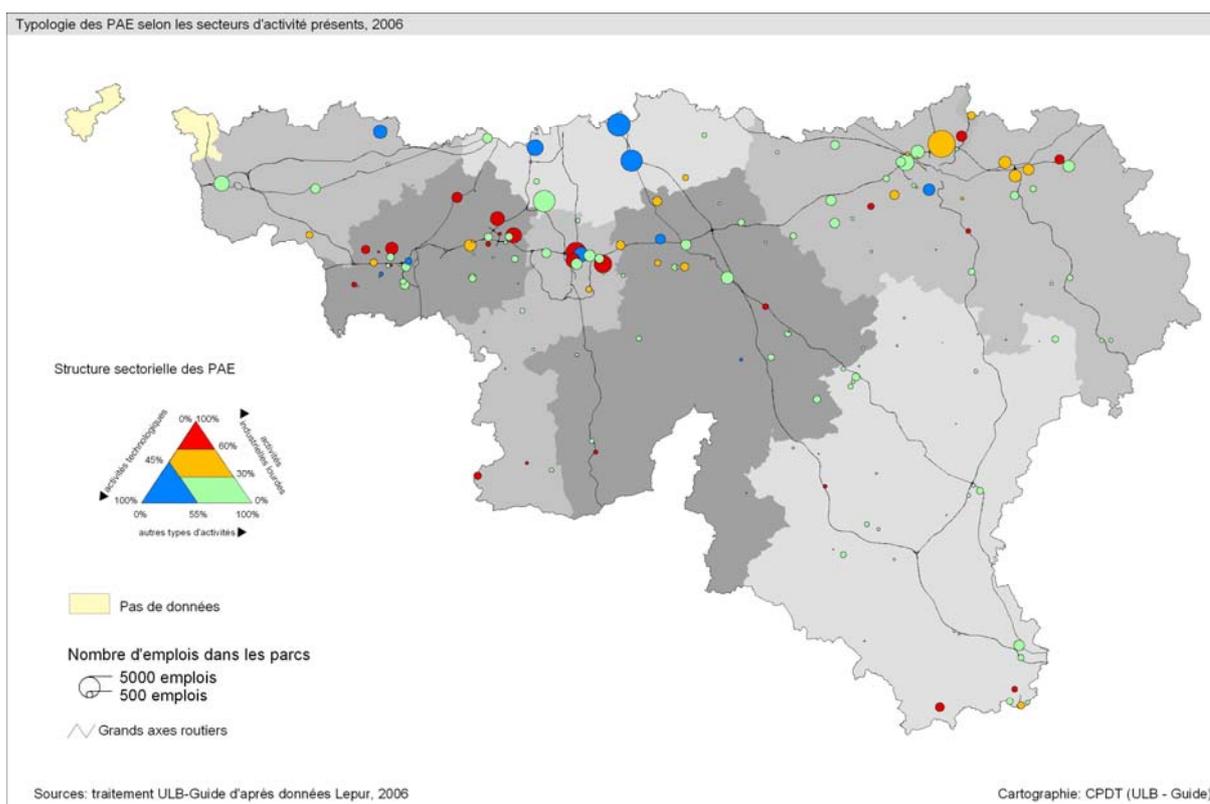
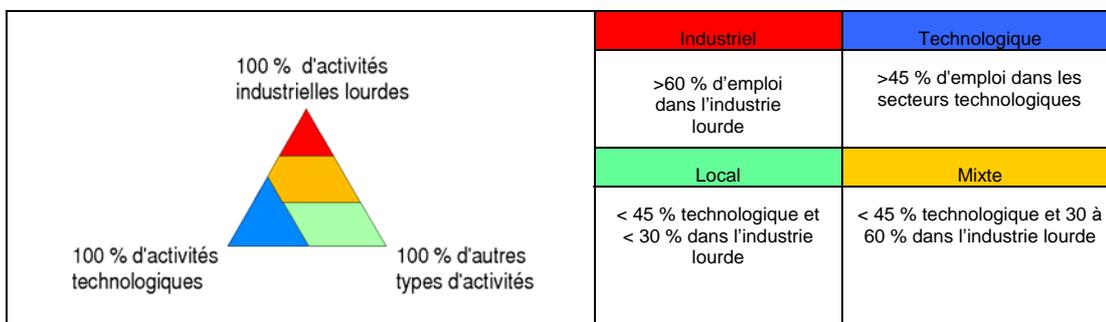
¹⁹ Si l'on regroupe les PAE de Wavre nord, noire épine et collines.

²⁰ Certains parcs industriels ne contiennent que des activités d'industrie lourde (Chertal à Oupeye, Gosselies p. ex.)

Le parc de la vallée du Hain, par exemple, dont le plus gros employeur est UCB, accueille également des imprimeries, une entreprise de travail adapté (village reine Fabiola), du commerce de gros de véhicules (d'Ieteren et Citroën).

²¹ Le parc de Nivelles comprend toutefois 22% d'activités industrielles

Nous avons ensuite regroupé les PAE en tentant de créer des groupements cohérents. Nous nous sommes limités à quatre types de PAE. Il s'agit des parcs de type local, technologique, industriel et mixte. Les critères d'appartenance aux différentes catégories sont les suivants :



Carte 1 : Localisation des PAE, selon leur catégorie et leur taille, en 2006.

Nous présentons ci-dessus la typologie des PAE, spatialisée. La couleur des cercles se réfère à la catégorie du parc (la légende reproduit les catégories définies à l'aide du diagramme triangulaire) et la taille est proportionnelle au nombre d'emplois.

La première information que nous apporte cette carte est l'important contraste nord-sud. Les PAE (et plus encore les grands) sont essentiellement localisés dans le sillon industriel ou au nord de celui-ci. Au sud, sont implantés essentiellement des PAE de petite taille. On peut également noter la concentration des PAE à proximité des grands axes et échangeurs routiers. Les PAE qui en sont plus éloignés sont souvent de petite taille.

Nous pouvons observer une spatialisation très différente en fonction du type de PAE concernés. Les PAE technologiques sont concentrés dans le Brabant wallon (en tout cas pour les plus importants), les PAE industriels quant à eux sont plutôt présents le long de la dorsale wallonne, dans le Hainaut et la province de Liège. Les localisations s'opposent donc franchement entre le premier et le deuxième groupe. Pour ce qui est des PAE locaux, ils sont quant à eux beaucoup plus dispersés sur le territoire régional.

Il existe donc une certaine pesanteur historique dans le type d'activités qui s'installent dans les PAE. Les parcs industriels relèvent du phénomène de reconversion industrielle, les parcs en région liégeoise étant moins essentiellement tournés vers les activités industrielles que les PAE hennuyers. La répartition des PAE locaux sur tout le territoire de la Région wallonne tend à confirmer le fait qu'ils ont une aire d'influence plus réduite.

2.4 CONCLUSIONS, PERSPECTIVES ET QUESTIONS OUVERTES

Nous retiendrons de ce premier chapitre les éléments suivants :

Toutes les activités économiques ne se localisent pas²² dans les PAE. Ainsi, malgré la part importante qu'ils représentent dans l'emploi salarié wallon, des secteurs tels que l'enseignement, la santé, ou encore le commerce de détail ne sont que très peu présents dans les PAE, ce qui correspond aux facteurs de localisation associés aux PAE. De même, peu de fonctions de haut niveau sont présentes dans les PAE. Certaines activités y sont par contre surreprésentées, il s'agit des secteurs d'industrie lourde et des activités fortes consommatrices d'espace, mais également des secteurs liés à la recherche. Nous pourrions ainsi grossièrement résumer les logiques qui nous semblent présider à l'installation des entreprises dans les PAE : les secteurs consommateurs d'espace, ainsi qu'industriels s'installent dans les PAE par nécessité : les PAE mettent à leur disposition du foncier en suffisance, à coût plus modéré que dans des zones plus denses, et l'éloignement par rapport aux noyaux d'habitat permet d'éviter les problèmes de voisinage. En accueillant ce type d'activités, les PAE jouent donc le rôle d'accueil d'activités économiques potentiellement perturbatrices.

Les secteurs technologiques s'y installent pour bénéficier d'un environnement partiellement « contrôlé », éventuellement pour la qualité paysagère, pour l'attractivité de la région et pour ne pas souffrir des nuisances présentes dans les centres. La nécessité de l'installation dans ces zones semble ici plus discutable.

Enfin, les activités locales s'installeraient souvent dans les PAE par opportunité. Ceci dépend bien entendu de l'activité concernée et doit être mis en rapport avec le fait que les activités banales peuvent être celles pour lesquelles les frais immobiliers ou fonciers sont calculés au plus juste.

La typologie des PAE mise au point s'est révélée intéressante sur plusieurs points. Les sous-régions d'implantation diffèrent fortement selon l'activité concernée (sauf pour les activités locales), le poids de la tradition d'un territoire restant assez important. Les PAE ne semblent donc pas contribuer fortement à la modification des macro-structures économiques à l'échelle sous-régionale. Les résultats exposés ici confortent donc l'idée que les espaces d'implantation des entreprises sont complémentaires.

²² Ou alors en nombre très réduit

On remarque également l'importance de l'accessibilité. Les PAE sont en majorité implantés le long des grands axes, et à proximité des agglomérations. Les petits parcs locaux semblent moins sensibles à cet élément. Le pouvoir d'attraction des grandes agglomérations est donc important et défavorise les petites localités.

3. QUELLE EST LA PART DE L'EMPLOI LOCALISE DANS LES PARCS ?

3.1 EN QUOI LA REPONSE A CETTE QUESTION EST-ELLE INTERESSANTE POUR LES AUTORITES LOCALES ?

Il peut être utile de connaître la propension plus ou moins forte des activités à s'installer dans des PAE. Cette tendance peut varier selon plusieurs facteurs, dont notamment le secteur d'activités concerné, comme nous avons pu le montrer plus haut, et également le type de localité. Grâce à ce type d'informations, il est possible d'avoir une idée de la part de l'emploi communal issue des PAE.

3.2 DANS QUELLE MESURE PEUT-ON Y REpondre ?

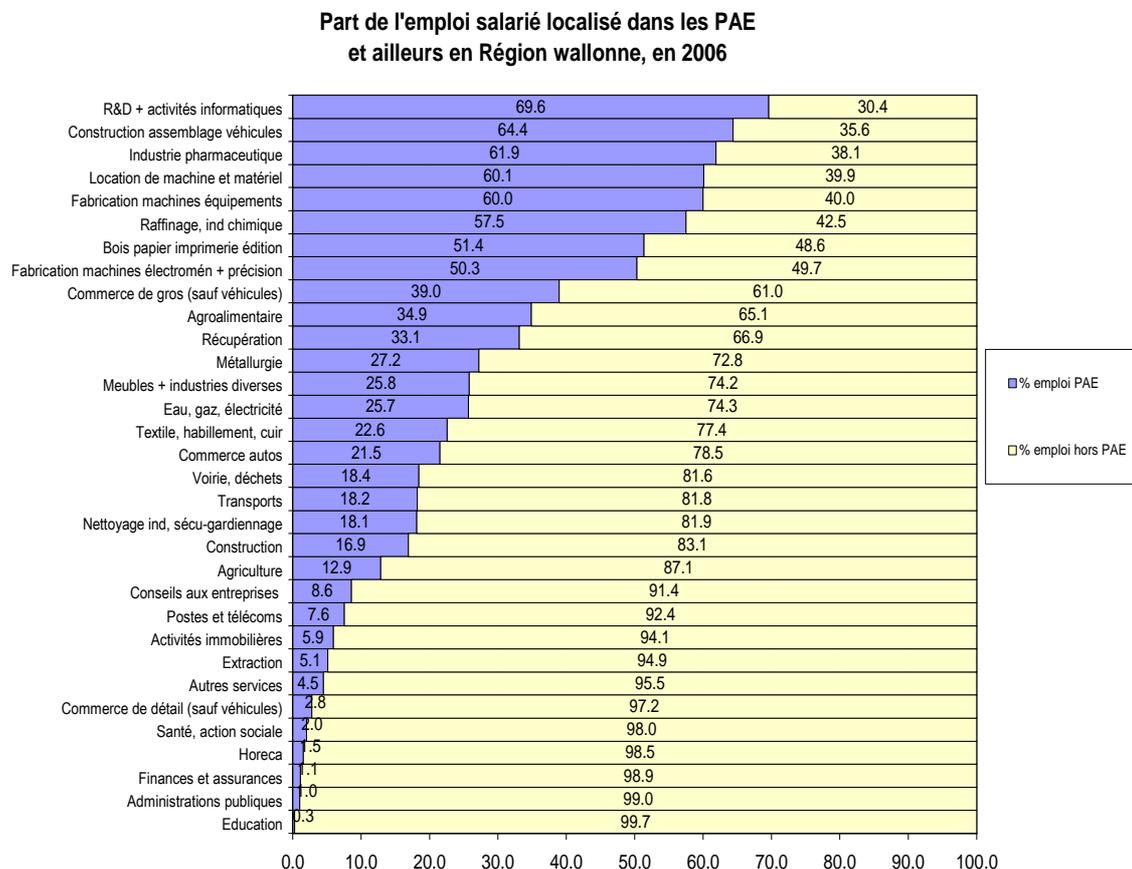
Nous aurions souhaité pouvoir mettre en évidence, au niveau communal, la répartition sectorielle de l'emploi hors et dans les PAE, mais les données dont nous disposons se sont à plusieurs reprises révélées trop peu solides pour permettre de se livrer à cet exercice. En effet, lorsque l'on met les chiffres de l'ONSS et du LEPUR ou de l'IWEPS en parallèle et que l'on tente, par commune, de comparer la part de l'emploi d'un secteur d'activités dans les PAE à la part de l'emploi localisé hors de ceux-ci, on rencontre des chiffres aberrants, sans doute attribuables à des modes de classification ou de comptabilisation différents²³. Il nous a donc semblé plus prudent de travailler d'une part sectoriellement et de l'autre spatialement.

Les sources utilisées ici sont, pour les chiffres de l'emploi au niveau communal, la base de données ONSS de l'emploi au lieu de travail, et pour les chiffres des PAE, les données IWEPS pour 2001, et LEPUR pour 2006.

²³ A titre d'exemple, en 2001 à Jodoigne 462% (!) des emplois du secteur du bois et du papier présents sur le territoire communal sont localisés dans les PAE de cette même commune.

3.3 RESULTATS

a) Analyse sectorielle



Source : Lepur, ONSS

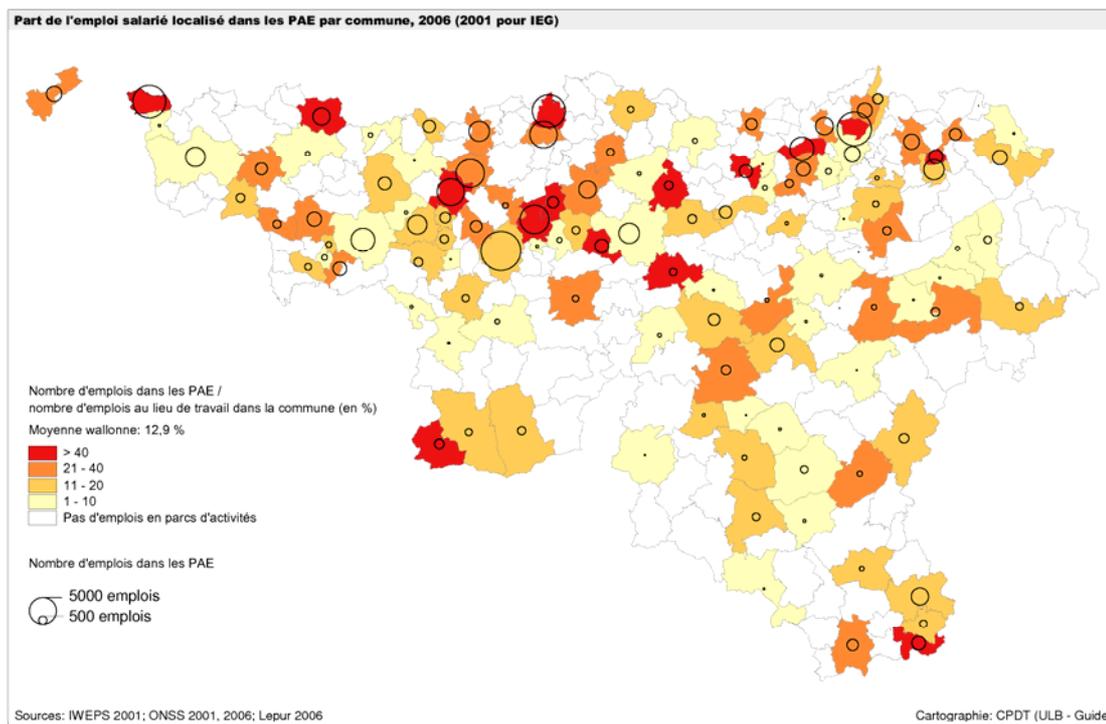
Figure 3 : Part de l'emploi salarié localisée dans les PAE, exprimée en part de l'emploi salarié wallon en 2006 (hors parcs IEG)

La figure ci-dessus présente par secteur d'activités, en bleu la part des emplois salariés localisés dans les PAE, et en beige la part présente ailleurs en Région wallonne. Nous prenons ici en compte tous les secteurs d'activités, même ceux que nous avons considérés non-spécifiques des PAE.

S'agissant ici de valeurs relatives, il convient d'être attentif au fait que le nombre d'emplois que représente chaque secteur n'est pas pris en compte. Ainsi, le secteur « recherche-développement et informatique », avec 69,6% des emplois localisés dans les PAE, atteint 5809 emplois dans ceux-ci. Le secteur de la construction, qui ne totalise que 16,9% d'emplois dans les parcs, représente 10.207 emplois en leur sein. La moyenne régionale est de 12,9% de l'emploi salarié localisé dans les PAE. Comme nous avons pu déjà le montrer plus haut, les secteurs lourds sont en général fortement localisés dans les PAE, il en est de même pour les secteurs R&D et informatique, et industrie pharmaceutique.

On remarque que même les secteurs que nous avons considérés non-spécifiques ont tout de même parfois une propension non négligeable à se localiser dans ce type d'espaces. Il en est ainsi par exemple des postes et télécommunications, dont 7,6% de l'emploi se localise dans les PAE (on peut imaginer qu'il s'agit de centres de tri). De même, on trouve 1,0% de l'emploi de l'administration publique dans les PAE, ce qui est sans doute dû à l'implantation de services décentralisés (dans des PAE orientés vers les activités tertiaires, par exemple).

b) Analyse spatiale



Carte 2 : Part de l'emploi salarié localisé dans les PAE par commune, en 2006 (avec le chiffres de 2001 pour les parcs IEG)

La seconde partie de l'analyse de la répartition des emplois s'est faite au niveau communal. La carte ci-dessus représente, pour chaque commune wallonne, la part de l'emploi salarié (au lieu de travail) localisée dans les PAE. Une trame foncée indique une part plus élevée. La taille des cercles est proportionnelle au nombre d'emplois total dans les PAE de chaque commune.

Les éléments suivants méritent être soulignés :

- Le sillon wallon se marque très fortement. Etant donné non seulement le nombre important de grands PAE mais également la concentration d'activités industrielles dans cette zone et la tendance de ces secteurs à se localiser préférentiellement dans les PAE, il est logique que cette zone ressorte tellement. Le sud de la région est quant à lui relativement vide²⁴. Il faut toutefois noter que, malgré les faibles nombres absolus, certaines communes du sud ont un taux d'emploi en PAE parfois important (La commune d'Aubange²⁵ par exemple, a un taux de 50,8% d'emplois en PAE).
- Les périphéries des grandes villes présentent en général un taux d'emploi dans les PAE plus élevé que ces dernières. Ceci s'explique bien entendu en grande partie par le fait que le nombre d'emplois total dans les villes est en principe plus important que dans les communes périphériques. Si au total le nombre d'emplois présents dans les PAE est plus élevé dans les villes (10.689 emplois -13% de l'emploi communal- dans les PAE à Charleroi par exemple, qui est la commune wallonne offrant le plus d'emplois en PAE), la part qu'ils représentent est plus faible. Toutefois, cette explication ne suffit pas : ainsi, dans la périphérie nord et ouest de Liège, plusieurs communes hébergent plus d'emplois dans les PAE que la commune de Liège (1.688 emplois représentant 1,7% de l'emploi liégeois)²⁶. Il en est ainsi pour les communes industrielles d'Herstal (7.936 emplois pour 49%), Grâce-Hollogne (3.909 emplois et 48% du total) et Ans (2.138 emplois, soit 28% de l'emploi communal). Dans la périphérie de Charleroi, la commune de Fleurus héberge 68% de l'emploi communal dans des PAE, soit 5647 emplois. Les communes situées au sud de Liège ainsi qu'au sud de Charleroi par exemple ne sont pas concernées, car plus résidentielles. Les activités industrielles ayant une très forte propension à se localiser dans les PAE, un tel résultat est assez logique.

Par ailleurs, d'autres communes se distinguent par un taux élevé, dont entre autres Seneffe avec un taux de 83% (soit 4993 emplois) et Lessines avec 44% et 2018 emplois.

3.4 CONCLUSIONS, PERSPECTIVES ET QUESTIONS OUVERTES

Nous retiendrons essentiellement de cette partie de notre analyse la grande diversité du poids que peuvent représenter les PAE dans l'emploi communal. Les zones urbaines et périurbaines se révèlent très attractives pour les PAE, et plus encore pour les PAE de grande capacité. Au sein de ces zones, les communes périurbaines sont très prisées. Les petites communes situées hors des zones métropolitaines peuvent donc difficilement espérer attirer des activités autres que locales.

L'analyse réalisée ici s'est faite au lieu d'activité. Nous renvoyons au point 5 pour une approche des retombées au lieu de résidence.

²⁴ Mais moins que n'aurait pu le laisser croire la carte présentant la typologie des PAE. Les activités économiques ont semble-t-il plus tendance à s'implanter dans les PAE lorsqu'il s'agit de petites communes, économiquement peu actives.

²⁵ Il peut être utile de savoir qu'Aubange a un passé industriel.

²⁶ Nous produisons en annexe 6 une carte des revenus nets du travail, au lieu de travail, produite dans le cadre de la convention CPDT précédente, par le thème « activités économiques et intérêt local », et portant sur 2001. Les différences entre volume des revenus produits dans les centres et volumes des revenus produits en périphérie semblent dans ce cas bien plus importantes que dans le cadre de la comparaison réalisée ci-dessus.

4. QUELLE EST LA RELATION ENTRE LA SUPERFICIE DES PAE ET LE NOMBRE D'EMPLOIS ?

4.1 EN QUOI LA REPOSE A CETTE QUESTION EST-ELLE INTERESSANTE POUR LES AUTORITES LOCALES ?

Lors du développement de nouveaux PAE ou de nouveaux espaces dédiés aux activités économiques, les décideurs communaux tentent d'optimiser l'utilisation du sol. Une de leurs préoccupations est le nombre d'emplois qu'elles peuvent espérer en fonction de la superficie des terrains consacrés à ces activités. En effet, une activité fortement consommatrice d'espace peut ne pas générer beaucoup d'emplois, et inversement. Il peut donc être utile d'être conscient des critères qui peuvent influencer la densité de l'emploi.

4.2 DANS QUELLE MESURE PEUT-ON Y REPENDRE ?

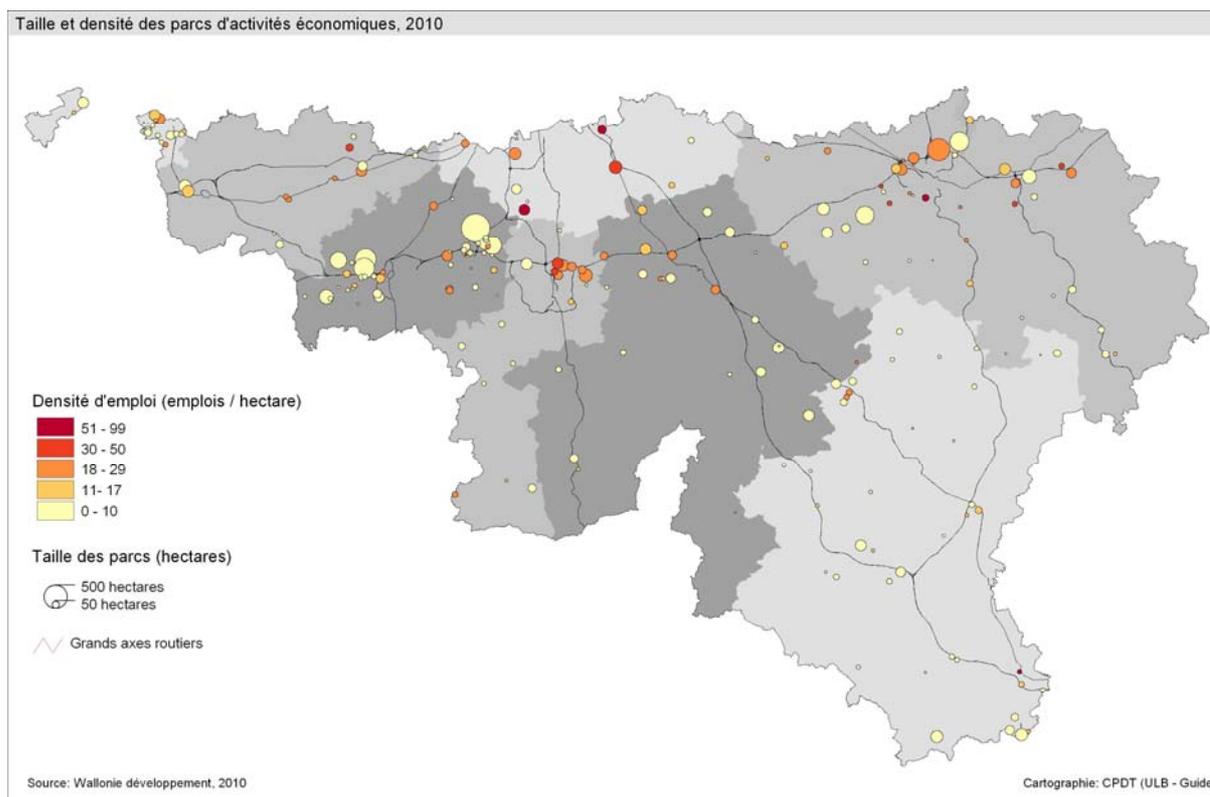
Un des intérêts de la réponse à cette question réside dans l'affinement des résultats et la distinction en fonction du type d'entreprises, et du secteur d'activités notamment. Malheureusement, nous ne disposons pas de données de superficie par entreprise, mais uniquement des superficies globales des PAE. Nous sommes donc dans l'impossibilité de livrer des données par secteur d'activités²⁷. Nous pouvons livrer un début de réponse en ce qui concerne l'influence de la taille des entreprises présentes dans les PAE.

Pour ce faire, nous utilisons les données disponibles sur le site développé par les IDE pour promouvoir les PAE²⁸, et qui sont des données actuelles de superficie et de nombre d'emplois par PAE. Par ailleurs, nous utilisons les données du LEPUR en ce qui concerne la taille des entreprises présentes dans les PAE (en 2006).

²⁷ Les données du site Wallonie développement sont lacunaires sur ce point, il est toutefois possible dans certains cas de trouver les données de superficie par entreprise.

²⁸ http://212.224.137.163/parcs_web/fr/home-fr.html site internet des PAE développés par les IDE

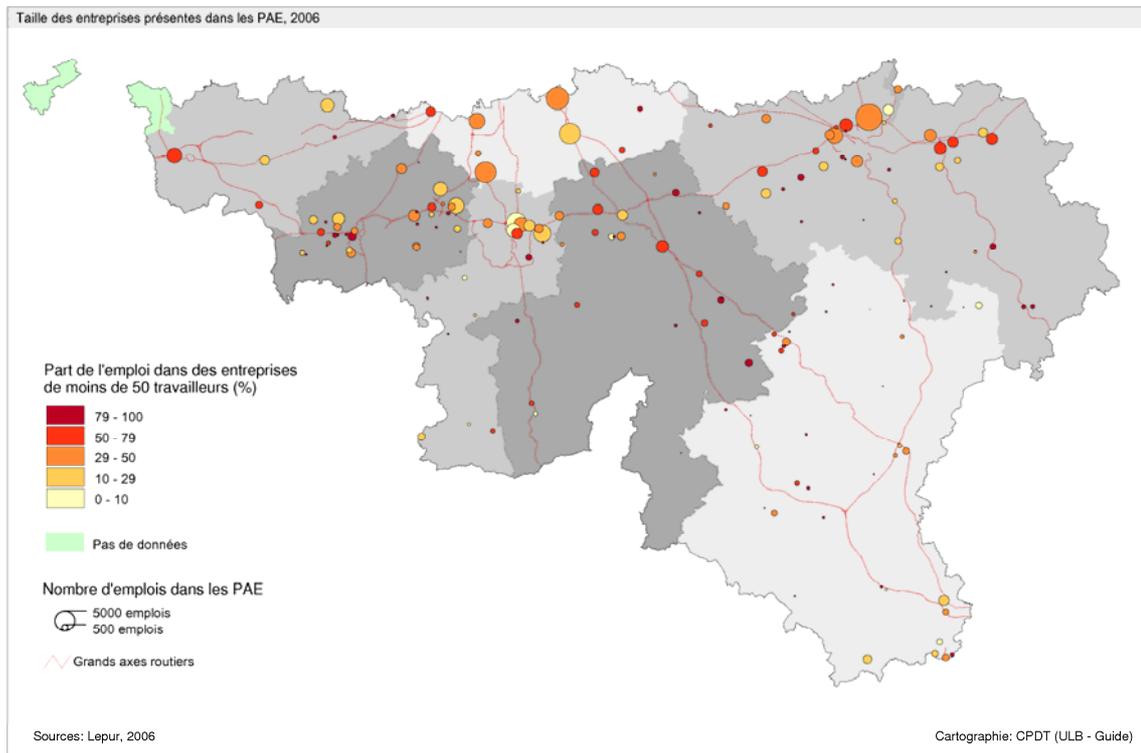
4.3 RESULTATS



Carte 3 : Densité et superficie des PAE wallons en 2010

Nous produisons ci-dessus une carte de la superficie et du nombre d'emplois des PAE présents en Région wallonne. La densité moyenne des parcs présents en Région wallonne est de 12,79 emplois par ha. On peut objecter à ce chiffre fort peu élevé qu'une partie des terrains n'est pas encore vendue et que les PAE comprennent des surfaces non commercialisables. Notre choix s'explique ici par le fait que nous nous intéressons à l'espace du territoire communal effectivement consommé²⁹.

²⁹ On notera qu'une densité de 17 emplois par hectare est avancée par Lambotte (2007), et que le calcul se base dans ce cas sur la relation entre le nombre d'emplois renseignés par Wallonie développement et le chiffre du nombre d'hectares vendus par les IDE.



Carte 4 : Part de l'emploi dans des entreprises de moins de 50 travailleurs en 2006

Nous avons également voulu vérifier l'hypothèse selon laquelle les PME seraient plus denses que les grandes entreprises. La carte ci-dessus présente donc pour chaque PAE la part de l'emploi issue d'entreprises de moins de 50 travailleurs. La taille des cercles est proportionnelle au nombre d'emplois présents dans les PAE. Un très grand nombre de PAE hébergent une part assez importante d'emplois en provenance de PME. (En moyenne, en 2006, 39% de l'emploi dans les PAE est issu d'entreprises de moins de 50 travailleurs. Les entreprises de moins de 50 travailleurs représentent 91% des entreprises dans les PAE). A nouveau le sillon wallon et le nord de la région se distinguent. Logiquement, les grands PAE sont aussi ceux dont une part importante des emplois provient de grandes entreprises.

Afin de mettre éventuellement en évidence d'autres facteurs pouvant influencer la densité d'emplois dans les PAE (l'intercommunale, le secteur d'activités, la commune,...) nous avons effectué une régression. Concernant le lien entre taille des entreprises présentes dans les PAE et densité de l'emploi, il ressort de cet exercice que la présence de grandes entreprises dans un PAE augmente la densité d'emplois³⁰. Les parcs composés majoritairement de PME présentent une certaine diversité en termes de densité, mais dépassent très rarement la barre des 20 emplois à l'hectare. Les règles de recul par rapport aux limites des parcelles peuvent notamment contribuer à expliquer ce phénomène, outre les économies d'échelle en termes d'espace que peuvent réaliser les grandes entreprises.

³⁰ Coefficient de corrélation significatif de 0,34.

Dans les PAE hébergeant au moins une grosse entreprise (c.-à-d. plus de 50 emplois), la densité est en général plus élevée, tout en restant assez constante³¹ et tourne autour de 20 emplois/ha. La densité n'est plus élevée que dans de rares cas : Wavre Nord (68 emplois/ha), Nivelles (50 emplois/ha), Lessines (80), Gosselies I (42) et II (49) par exemple.

Par contre, aucune corrélation significative n'a peut être observée entre superficie des PAE ou nombre d'emplois dans les PAE et densité.

Enfin, il existe une corrélation³² entre densité d'emploi plus élevée et présence d'activités technologiques dans les PAE. Ces types de parc sont en général plus denses que les autres.

4.4 CONCLUSIONS, PERSPECTIVES ET QUESTIONS OUVERTES

L'analyse ci-dessus a permis de confirmer la faible densité d'emplois généralement de mise en Région wallonne. Cette densité peut toutefois être plus élevée dans certains cas, et en particulier dans les PAE hébergeant une grande part d'emplois issus de grandes entreprises. Le type d'activités présentes influence également la densité, les PAE hébergeant une grande part d'activités technologiques se révélant plus denses que la moyenne. Si l'on peut relever des liens entre densité et intercommunale, ceci nous semble en partie lié au type de PAE gérés par chaque intercommunale.

Si l'on désire utiliser le foncier le plus efficacement possible, il est donc souhaitable de voir s'implanter de grandes entreprises (plus de 50 emplois), ce qui augmente la densité d'emplois.

³¹ Qu'il s'agisse d'une seule grande entreprise, de PME gravitant autour d'une grande, ou de plusieurs grandes entreprises

³² Le coefficient de corrélation est de 0,365

5. QUELLE EST LA TAILLE DU BASSIN DE RECRUTEMENT DES PARCS ?

5.1 EN QUOI LA REPONSE A CETTE QUESTION EST-ELLE INTERESSANTE POUR LES AUTORITES LOCALES ?

L'implantation d'activités économiques sur un territoire est source de rentrées financières, à la fois pour les travailleurs et pour les budgets communaux. Par leur accès à un emploi, les travailleurs voient en effet leurs revenus augmenter. D'autre part, les communes de résidence de ces travailleurs perçoivent des additionnels à l'IPP, dont le montant dépend des revenus imposables des résidents. Les retombées financières peuvent être plus ou moins concentrées, selon la répartition des lieux de résidence des travailleurs. Plus le bassin de main-d'œuvre est élargi, plus les retombées seront dispersées. Par ailleurs, l'on sait que les flux de main-d'œuvre ont tendance à s'opérer à des échelles de plus en plus larges. Selon le dernier diagnostic des déplacements domicile-travail, réalisé en 2008, les distances moyennes domicile-travail sont de 18 km pour la Belgique et de 17,2 km pour la Wallonie.

5.2 DANS QUELLE MESURE PEUT-ON Y REpondre ?

Pour aborder ce thème, l'idéal serait de disposer des codes postaux des lieux de résidence de tous les travailleurs des PAE wallons. Toutefois, l'obtention de ce type de données ne pourrait s'envisager que grâce à un travail de récolte de données de longue durée, auprès des IDE ou des entreprises, qui ne rentre pas dans les délais impartis à la présente recherche. Des alternatives sont envisageables, qui permettent d'obtenir une approximation de la manière dont les lieux de résidence des travailleurs se répartissent dans l'espace. Deux sources nous semblent intéressantes à ce sujet.

- D'une part, lors de la précédente convention CPDT, le thème « activités économiques et intérêt local » a travaillé à la mise au point d'une méthode d'estimation des impacts d'une perturbation économique³³ sur les revenus des personnes et les finances communales³⁴. Dans ce cadre, des estimations ont été produites au niveau de chaque commune wallonne, quant à l'origine des revenus des résidents de la commune, et à la destination des revenus produits dans une commune. Les estimations ont été réalisées sur base du recensement de 2001. Si les informations délivrées sont intéressantes, elles présentent pour notre recherche l'inconvénient d'être fournies à l'échelle communale et non à celle des PAE. On peut imaginer que, dans certains cas, les PAE aient une logique de recrutement particulière, qui ne se reflète pas dans la spatialisation des travailleurs de la commune dans son ensemble.

³³ Entendue comme fermeture, restructuration ou ouverture d'entreprise.

³⁴ Plus d'informations disponibles sur le site de la CPDT à l'adresse suivante : http://cpdt.wallonie.be/?id_page=75

Une des informations disponibles sur le site consiste, pour chaque commune, en une fiche présentant une estimation de la géographie des revenus du travail (à la fois la provenance des revenus des habitants et la destination des revenus produits dans la commune). (Nous renvoyons à l'annexe 8 pour un exemple avec la fiche communale de Charleroi)

- D'autre part, le SPF mobilité a publié récemment les résultats du Diagnostic fédéral déplacements domicile-travail relatif à la situation au 30 juin 2008³⁵. Il s'agit d'une étude portant sur la localisation et les modes de déplacement des travailleurs des grandes entreprises et institutions publiques. Ce diagnostic, très complet et précis (les données ont été récoltées auprès de chaque grande entreprise), fournit entre autres, par commune, l'origine et la destination des travailleurs³⁶. Si ces données ont le grand mérite d'être très précises et, de plus, récentes, elles présentent par contre l'inconvénient de ne porter que sur les grandes entreprises. Or, nous avons vu que la grande majorité des entreprises localisées dans les PAE emploient moins de 50 travailleurs. Les logiques de localisation pourraient ne pas être similaires entre PME et grandes entreprises, les premières ayant sans doute un bassin de recrutement plus restreint.

Compte tenu des faiblesses relevées dans les deux sources mentionnées ci-dessus, nous avons tenté de les confronter à des données précises concernant les PAE. L'IGEAT a participé en 2009 à une étude non publiée, pour IGRETEC. Elle portait essentiellement sur l'étude des bassins de recrutement des PAE gérés par IGRETEC. Pour les données qui ont pu être obtenues³⁷ les travailleurs sont localisés individuellement, selon le code postal de leur lieu de résidence. Nous avons fait l'exercice, pour les communes dans lesquelles sont implantés des PAE gérés par IGRETEC, de comparer les données issues des trois sources, les données IGRETEC servant de référence. Il ressort de cette comparaison que, dans l'ensemble, les données correspondent assez bien. En général, les communes où se localisent le plus de travailleurs sont les mêmes, et souvent dans le même ordre. On peut par contre observer des différences parfois importantes en termes de pourcentage entre les PAE présents sur le territoire d'une commune. Ainsi, sur le territoire de la commune de Charleroi, l'Aéropôle héberge un grand nombre d'activités de services occupant une main-d'œuvre très qualifiée. Les travailleurs proviennent d'un grand nombre de communes wallonnes parfois assez éloignées de Charleroi (dont des travailleurs de la province de Liège). La navette moyenne est beaucoup plus longue que la navette des autres PAE d'IGRETEC. Gosselies I par contre, est occupé à 98% par Caterpillar, qui employait près de 4000 travailleurs au moment de l'enquête, parmi lesquels 70% d'ouvriers. En comparaison avec l'Aéropôle, le recrutement est plus concentré sur Charleroi et groupé dans les communes proches.

Nous pouvons tirer comme conclusion de ce petit exercice que les deux sources citées sont utilisables dans le cadre d'une approximation générale de la localisation des travailleurs des PAE. Toutefois, il est essentiel de garder à l'esprit que les PAE, selon leurs spécificités, peuvent avoir une logique de localisation des travailleurs parfois assez particulière, différente de la spatialisat ion au niveau communal.

³⁵. La loi-programme du 8 avril 2003 impose la participation au diagnostic triennal Déplacements Domicile-travail à toutes les entreprises et institutions publiques employant en moyenne plus de 100 travailleurs. Dans ces entreprises et institutions publiques, une enquête doit être remplie pour chaque unité d'établissement d'au moins 30 travailleurs. Les résultats concernent 1.432.549 travailleurs pour 9.783 unités d'établissements de 3.816 employeurs. L'enquête a donc tenu compte de 32.2% de travailleurs, soit 1 travailleur sur 3,10.

³⁶ Le rapport est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.mobilit.fgov.be/fr/index.htm>

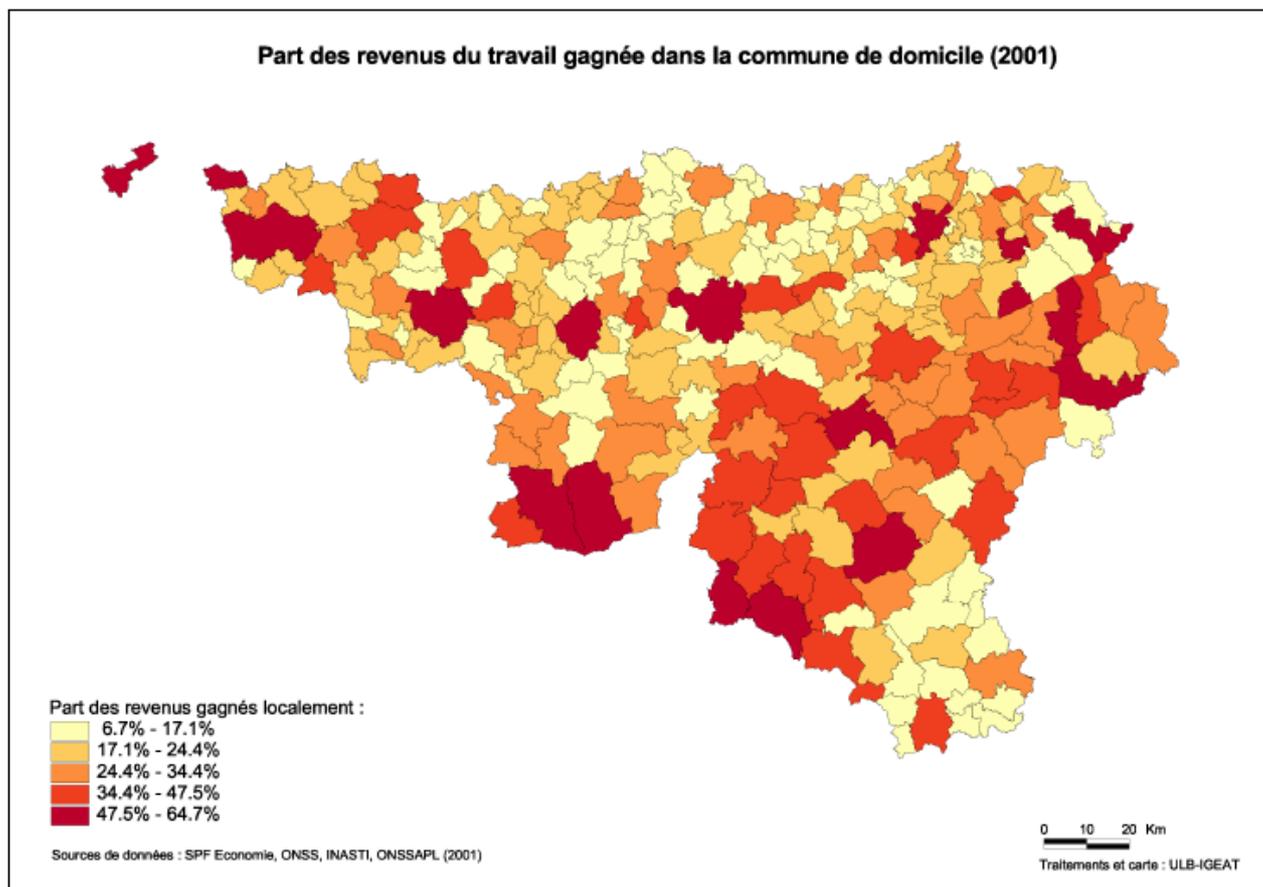
Les données par commune sont disponibles quant à elles à cette adresse : http://www.start-sitter.be/mmtxx/mmt98/realsite/woon_werk/intro_fr.html Nous fournissons en annexe 9 l'exemple de la destination des revenus produits à Charleroi.

Il est également possible d'obtenir ce type de données à une échelle infra-communale.

³⁷ Les informations récoltées ne concernent que 22% des entreprises présentes dans les PAE « IGRETEC », qui représentent 52% de l'emploi, ceci malgré un soutien d'IGRETEC à l'équipe de recherche, et un temps considérable consacré aux rappels.

5.3 RESULTATS

Nous allons tenter de souligner ici plusieurs éléments ressortant des sources précitées, tout en invitant le lecteur, s'il désire avoir une idée de la spatialisation des travailleurs d'une commune précise, à se référer à ces sources, avec les précautions d'usage.



Source : <http://cpdt.wallonie.be>

Carte 5 : part des revenus du travail gagnés dans la commune de domicile, en 2001.

La carte ci-dessus nous renseigne fort utilement sur la part des revenus du travail captés dans la commune de domicile des travailleurs. La plupart du temps, la première commune de résidence des travailleurs est la commune d'implantation de l'entreprise. Toutefois, dans 80% des communes wallonnes, moins d'un tiers des revenus est gagné dans la commune du domicile. Les effets en termes d'emplois pour les résidents locaux lors de l'implantation d'une entreprise dans une commune doivent donc être ramenés à leur juste valeur.

Parmi les communes où la part est élevée, deux logiques peuvent être observées : ressortent d'une part des communes exportatrices de revenus (i-e qui exportent plus de revenus vers d'autres communes qu'elles n'en importent), et de l'autre quelques communes situées le long de la frontière française. Celles-ci hébergent des habitants à faibles revenus et isolés des grands centres d'emplois. Ils se déplacent donc peu pour travailler et gagnent une grande part de leurs revenus dans leur commune de domicile. Ce sont vraisemblablement dans ces communes que la création de nouvelles activités économiques aurait le plus d'influence pour les habitants. Par contre, l'isolement de ces communes les rend peu attractives. D'autres zones se caractérisent par contre par une faible part de revenus locaux. Il s'agit entre autres de l'est du Brabant wallon et du nord-ouest de la province de Liège.

- Les bassins de revenus des grandes villes sont en général plus étendus que ceux des petites communes.
- Le lien entre superficie du bassin de recrutement et niveau de qualification est net. Les titulaires d'un diplôme universitaire parcourent en moyenne plus du double de la distance des titulaires au mieux d'un diplôme du secondaire. Il est également montré que les travailleurs plus qualifiés (et donc en principe mieux rémunérés et occasionnant des retombées fiscales plus importantes) sont également les plus mobiles. Ceux-ci sont prêts à (ou capables de) se déplacer plus loin pour leur travail. A l'inverse, de nombreux travailleurs non ou peu qualifiés ne disposent pas d'un véhicule et ne peuvent donc se rendre dans un lieu non accessible en transports en commun. Les autorités locales doivent donc réfléchir aux moyens dont disposent les travailleurs potentiels pour se déplacer vers les PAE.
- La taille des entreprises joue également un rôle. Plus elles sont grandes, plus le bassin de recrutement est élargi.

5.4 CONCLUSIONS, PERSPECTIVES ET QUESTIONS OUVERTES

Les autorités locales, lors de l'implantation d'activités économiques, doivent être attentives à plusieurs éléments:

Les décideurs locaux peuvent en règle générale espérer que la commune d'implantation d'une entreprise sera la première bénéficiaire des revenus du travail générés par celle-ci.

Plus le type de main-d'œuvre recherché par les entreprises qui s'installent se rapproche de la main-d'œuvre locale, plus ces activités seront susceptibles de recruter localement³⁸. La localisation des différentes catégories de parcs nous laisse penser qu'en général les activités peuvent offrir des possibilités d'emplois aux résidents locaux (entendu comme résidents de l'arrondissement ou des communes limitrophes de la commune d'implantation).

Le profil du personnel conditionne l'aire de recrutement de celui-ci. En règle générale, plus le personnel est qualifié, plus elle est grande. Les secteurs d'activités semblent avoir moins d'influence sur l'aire de recrutement que le niveau de qualification de la main-d'œuvre. Lambotte disait ainsi en 2007 : « Après avoir écarté, d'une part, les services aux personnes, et d'autre part, les activités dont la majorité du personnel est hautement qualifié, les différences entre secteurs en termes de distance médiane parcourue par les travailleurs sont assez limitées » p.4.

De plus, il faut tenir compte de la présence du secteur d'activités dans de nombreuses communes sur le territoire ou seulement dans certaines zones. S'il y a présence de ce type d'activités un peu partout, l'aire de recrutement est plus réduite. Ainsi, les activités implantées dans les PAE locaux sont en principe susceptibles de recruter à une échelle plus locale, d'autant qu'une plus grande part de ces PAE est moins proche des grands axes routiers et donc en principe moins facilement accessible. Il existe des exceptions, il en va ainsi avec le secteur textile, qui a une concentration spatiale forte mais une aire de recrutement réduite.

Les implantations en ville sont susceptibles de recruter des travailleurs sur une plus grande distance.

³⁸ Mais, à l'inverse, il y a plus de chances que l'implantation ne soit qu'un déménagement d'une entreprise locale.

Il a également pu être montré que, vu la dispersion des travailleurs sur le territoire, les recettes en additionnels à l'IPP sont diluées sur un territoire souvent assez étendu. Les autorités locales ne doivent donc pas attendre d'importantes rentrées fiscales liées à l'emploi communal.

6. Y A-T-IL UN LIEN SIGNIFICATIF ENTRE LA PRESENCE DES PAE ET LA CROISSANCE DE L'EMPLOI ?

6.1 EN QUOI LA REPONSE A CETTE QUESTION EST-ELLE INTERESSANTE POUR LES AUTORITES LOCALES ?

Les autorités locales, lors de la décision d'implanter plus d'activités économiques sur leur territoire, par le biais du développement de PAE, espèrent ainsi contribuer à la croissance de l'emploi local. Il est intéressant de se demander si une localisation d'activités dans un PAE permet une croissance plus importante qu'en dehors de ceux-ci.

Une question est évidemment sous-jacente à celle-ci, il s'agit de la distinction entre création d'emplois et transferts. La seconde possibilité n'a évidemment pas les mêmes conséquences positives que la première, il peut dans ce cas s'agir uniquement d'un système de vases communicants.

6.2 DANS QUELLE MESURE PEUT-ON Y REPENDRE ?

Pour répondre à cette question, nous avons pu nous tourner vers plusieurs sources :

Les données d'emploi communal ONSS, par secteur d'activités, au lieu de travail.

Les données de l'emploi en PAE, en 2001 (base de données IWEPS) et 2006 (base de données LEPUR).

6.3 RESULTATS

Selon les données collectées auprès de l'IWEPS et des intercommunales, entre 2001 et 2010, l'emploi total dans les Zones d'Activités Economiques (ZAE) de la Région wallonne s'est accru de près de 17.000 postes de travail. Ramené en base annuelle, cela correspond à un taux d'accroissement annuel moyen de 1,6%. Ce taux peut être comparé aux 1,0% de taux de croissance annuel moyen de l'emploi salarié des secteurs d'activité spécifiques des PAE, connu par ailleurs via l'ONSS. A l'échelle de l'ensemble de la Région wallonne, on peut donc dire que la croissance de l'emploi est plus rapide dans les PAE en ce qui concerne les secteurs d'activités qu'ils sont censés accueillir. Cependant, cela ne signifie pas automatiquement que l'ensemble de la croissance de ces secteurs s'est opéré au sein de PAE ni même qu'il y ait un lien strict à l'échelle locale entre croissance de l'emploi dans les parcs et croissance de l'emploi dans les secteurs d'activité caractéristiques de PAE dans les communes.

échantillon	variable dépendante (Y)	variable testée (X)	résultat
communes avec croissance 2001-2006 de l'emploi en PAE supérieure à 30% de l'effectif 2001 (nouvelles PAE et extensions importantes)	évolution 2001-2006 de l'emploi dans les secteurs d'activité caractéristiques de PAE selon statistiques communales ONSS	évolution 2001-2006 de l'emploi effectivement localisé en PAE selon statistiques des intercommunales et de l'IWEPS	lien positif significatif ($R^2 : 0,84$)
communes avec croissance 2001-2006 de l'emploi en PAE inférieure à 30% de l'effectif 2001 (PAE existantes et extensions limitées)	évolution 2001-2006 de l'emploi dans les secteurs d'activité caractéristiques de PAE selon statistiques communales ONSS	évolution 2001-2006 de l'emploi effectivement localisé en PAE selon statistiques des intercommunales et de l'IWEPS	lien peu significatif ($R^2 : 0,23$)
toutes communes wallonnes	évolution 2001-2006 de l'emploi dans les secteurs d'activité caractéristiques de PAE selon statistiques communales ONSS	part de l'emploi effectivement localisé en PAE selon statistiques des intercommunales et de l'IWEPS	lien non significatif ($R^2 : 0,01$)
toutes communes wallonnes, par grandes zones (sphère bruxelloise, dorsale wallonne, espaces moins denses du sud, reste du nord de la Région)	évolution 2001-2006 de l'emploi dans les secteurs d'activité caractéristiques de PAE selon statistiques communales ONSS	part de l'emploi effectivement localisé en PAE selon statistiques des intercommunales et de l'IWEPS	lien non significatif (R^2 compris entre 0,00 et 0,06)

Figure 4 : synthèse des tests statistiques. La méthode utilisée est la régression linéaire dont le principe est de modéliser une variable dépendante quantitative Y, au travers d'une combinaison linéaire d'une ou plusieurs variables explicatives quantitatives, X1, X2. Le R^2 est le coefficient de détermination du modèle, dont la valeur est comprise entre 0 et 1. Il s'interprète comme la proportion de la variabilité de la variable dépendante (Y) expliquée par le modèle basé sur la variable explicative (X). Plus le R^2 est proche de 1, meilleur est le modèle.

- A l'échelle locale, le cas le plus évident à analyser en terme de retombées pour l'emploi est celui des communes ayant connu l'installation ou l'extension significative d'un PAE. Pratiquement, en fonction des données disponibles, notre premier échantillon d'observations est constitué par les communes dont plus de 30% de l'emploi en PAE a été créé entre 2001 et 2006. Dans cette vingtaine de communes, on observe une relation statistique très significative entre la croissance de l'emploi dans les ZAE et la croissance de l'emploi des secteurs d'activité correspondant dans les statistiques de l'ONSS : pour un accroissement de 1 poste de travail dans les PAE on observerait une croissance de 0,6 poste dans les chiffres de l'ONSS. Cependant, cette relation « moyenne » cache une certaine diversité : dans certaines communes, l'accroissement de l'emploi dans les parcs peut largement dépasser celui des catégories correspondantes dans les chiffres de l'ONSS, ce qui suggère soit la présence dans les PAE locales d'activités des secteurs non caractéristiques de PAE wallons en général (cas plausible dans le cas du Brabant wallon par exemple, mais probablement assez spécifique à cet espace), soit des processus de délocalisation intra-communale.

- Le second cas à analyser est celui de communes hébergeant des PAE depuis une plus longue période. Cela permet donc d'examiner dans quelle mesure l'évolution de l'emploi dans les PAE et la dynamique de l'emploi local restent liées, au-delà de la phase de création ou d'extension importante du PAE. Concrètement, notre second échantillon d'observations est constitué par les communes dont moins de 30% de l'emploi en PAE a été créé entre 2001 et 2006. Pour les 77 communes qui constituent ce second échantillon, la relation entre dynamique de l'emploi dans les PAE et dynamique de l'emploi communal dans les secteurs d'activité correspondant selon l'ONSS, bien que positivement proportionnelle, est bien moins solidement étayée sur le plan statistique.
- Un troisième cas doit également être envisagé pour dresser un panorama complet de la relation entre présence des PAE et dynamique locale de l'emploi. Il s'agit d'envisager la question à l'échelle de l'ensemble des communes de la Région et non pas uniquement à l'échelle des communes hébergeant un PAE. Cela peut être fait en croisant à l'échelle de chaque commune de la Région wallonne d'une part, la part de l'emploi effectivement localisé en PAE au sein de secteurs d'activités spécifiques des PAE³⁹, et, d'autre part, la croissance de l'emploi des secteurs spécifiques des PAE selon l'ONSS entre 2001 et 2006. L'analyse statistique permet de conclure à l'absence de relation entre ces deux variables à l'échelle de l'ensemble des communes wallonnes. Des croissances, des stagnations ou des décroissances dans les secteurs d'activités caractéristiques de PAE peuvent indifféremment s'observer, qu'il y ait effectivement ou non un parc d'activité localisé dans la commune. Cela signifie donc que la présence d'un ZAE n'est pas en soi un facteur de dynamisme économique mesuré en terme d'emploi: des croissances peuvent s'observer dans des communes sans PAE tout comme des décroissances être repérées dans des communes dotées de PAE. On notera toutefois que les croissances sont assez systématiquement rencontrées dans les communes ayant une part de l'emploi effectivement localisé en PAE dépassant 40%. Par contre, même au sein d'espaces économiques distincts (sphère bruxelloise, dorsale wallonne, espaces moins denses du sud), on observe une absence de lien entre dynamique de l'emploi et présence des PAE. Les dynamiques de l'emploi des secteurs d'activité spécifiques des PAE sont donc essentiellement le reflet de dynamiques sous-régionales globales plutôt que de dynamiques locales liées à la présence de ces parcs.

6.4 CONCLUSIONS, PERSPECTIVES ET QUESTIONS OUVERTES

La croissance des emplois des secteurs spécifiques des PAE est légèrement plus élevée dans les PAE qu'en Région wallonne en général.

Si, lors de la création et de la commercialisation d'un PAE, on observe effectivement une croissance de l'emploi communal, on n'observe par la suite pas de corrélation significative entre croissance de l'emploi et présence de PAE. La question de l'aménagement du territoire se pose donc, les PAE ne pouvant être strictement considérés comme un outil de (re)développement économique mais plutôt comme un outil d'aménagement du territoire.

Il faut garder à l'esprit la question des délocalisations versus créations réelles d'emplois. Certaines études (dont une réalisée dans le cadre d'une recherche CPDT : Lambotte et al, 2007) indiquent que de nombreuses entreprises présentes dans les PAE sont issues de transferts. Il semble toutefois que dans certains cas la survie de l'entreprise n'ait été possible que grâce à l'implantation en PAE. La question doit donc être abordée avec la plus grande prudence mais n'a pu être analysée dans ce cadre-ci.

³⁹ Pour la définition de ce concept, nous renvoyons le lecteur au chapitre portant sur les activités présentes dans les PAE.

7. CONCLUSION GENERALE ET PERSPECTIVES

De la revue et de l'analyse de la littérature, qui ont représenté la première phase de la recherche, nous pouvons rappeler quelques éléments. Le premier nous semble être le fait que peu d'études se sont penchées sur les coûts engendrés par le développement de PAE, la plupart ne calculant par exemple pas le rapport coûts/bénéfices ou le coût par emploi. Nous avons pu, par le biais d'une réflexion sur les atouts que représentent les PAE pour les différents acteurs impliqués (entreprises, autorités locales et régionales, et habitants), mettre en évidence différents impacts présentés dans la littérature. Ceux-ci forment un système global, et peuvent difficilement être réduits aux seuls impacts économiques.

En ce qui concerne les impacts économiques au sens strict, nous rappellerons ici quelques éléments. Retenons d'abord le fait que, si les coûts plus modérés d'une implantation en périphérie sont présentés comme un des atouts des PAE, il convient d'être attentif au fait que tous les types d'activités ne sont pas aussi sensibles aux coûts. Les activités les plus créatrices de valeur ajoutée le sont d'ailleurs souvent beaucoup moins. D'autre part, les activités nécessitant beaucoup d'espace (et recherchant donc les coûts minimaux au m²) ne sont pas spécialement de grandes consommatrices de main-d'œuvre, le nombre de travailleurs n'étant pas proportionnel à l'espace utilisé⁴⁰.

L'augmentation des revenus induite par les revenus du travail des résidents pourra avoir comme conséquence une hausse de la consommation des résidents et celle-ci pourrait induire un développement économique local et régional. Toutefois, les entreprises qui s'installent dans les parcs n'offrent pas toujours des emplois accessibles aux résidents locaux. Dans ce cas, les retombées locales sont minimes. Est également mise en avant d'une part la concentration des coûts sur les communes d'implantation des PAE et la diffusion des bénéfices à une échelle assez large. L'accessibilité des PAE, qui est un des critères favorisés par les entreprises pour leur implantation, peut ainsi mener à un élargissement du bassin de main-d'œuvre, donc à de plus faibles retombées pour les travailleurs et les budgets locaux. Enfin, la question des coûts de développement et redéveloppement des PAE a été abordée lors de cette première étape, mais pas dans la seconde.⁴¹

La seconde phase de la recherche a quant à elle permis la mise en évidence de quelques balises et enjeux importants dans l'évaluation/estimation des impacts économiques des parcs d'activité économique en Région wallonne.

⁴⁰ L'espace utilisé n'est pas proportionnel au nombre de postes de travail créés. Ainsi, en général les activités industrielles nécessitent plus d'espace par travailleur que les activités de bureau.

⁴¹ Suite à la décision du comité d'accompagnement.

Les PAE n'accueillent pas tous types d'activités économiques, en tout cas en quantité significative. Plusieurs types de secteurs s'y installent de manière préférentielle : les secteurs industriels lourds et les secteurs nécessitant une forte consommation d'espace d'une part, les secteurs plus « qualifiés », liés à la recherche-développement d'autre part. Les PAE ne sont pas porteurs des mêmes atouts pour ces deux types de secteurs d'activité, et les localisations sont d'ailleurs très différenciées entre ces deux groupes. La Région wallonne accueille par ailleurs de nombreux PAE répartis de manière plus équilibrée sur son territoire. Il s'agit de PAE hébergeant des activités de moindre envergure, dont l'implantation dans ces types de zones pourrait en partie s'expliquer par les opportunités qui se présentent aux entreprises. En fonction des activités qui y sont présentes, ils peuvent être plus ou moins intégrés au tissu bâti. Ainsi, si le fait de localiser des parcs industriels hors du tissu bâti se justifie pleinement par les nuisances que certains types d'activités peuvent occasionner, pareille justification ne peut être utilisée pour tous les types de PAE et d'activités.

Nous avons également pu relever le fait que la spatialisation des différentes catégories des PAE est en général en phase avec les structures économiques caractéristiques des zones dans lesquelles elles s'implantent. En cela, les types d'emplois présents dans les PAE peuvent correspondre au profil de qualification des résidents des localités d'implantation.

Concernant l'aire de recrutement des PAE⁴², certains éléments méritent également d'être mis en avant. Une adéquation entre profil des résidents et profil de recrutement peut mener à un rétrécissement du bassin de recrutement et à un accroissement des retombées strictement locales. D'autre part, en général, les activités nécessitant une main-d'œuvre qualifiée fonctionnent avec une aire de recrutement plus large. L'implantation de ce type d'activités, sauf dans les localités hébergeant des personnes très qualifiées, ne peut donc généralement pas être conçue comme un outil de résorption du chômage local. A ce sujet, la question de la définition du terme « local » se pose, en particulier dans le cadre géographique réduit de la Région wallonne.

Nous avons pu mettre en évidence le fait que les PAE ne peuvent être tout à fait considérés comme outils de relance économique⁴³. En effet, que ce soit du point de vue de la croissance générée spécifiquement par les PAE ou du point de vue des taux de chômage, aucun lien solide n'a pu être vérifié avec la présence de PAE. Si, au moment de la création d'un PAE, on observe bien une croissance de l'emploi local (dont il conviendrait d'analyser plus en détail les origines), par la suite le taux de croissance ne diffère plus de la croissance générale de la zone et/ou du secteur d'activités. Les PAE constituent donc plus un outil d'aménagement du territoire à l'échelle locale que de (re)développement économique à l'échelle sous-régionale.

Enfin, un des éléments qui a fortement influencé le déroulement de cette recherche est la difficulté à obtenir des données concernant les entreprises. Un effort conséquent nous semble devoir être fourni en la matière en Région wallonne.

⁴² Qui influence considérablement l'importance des retombées économiques locales, en ce qu'elle conditionne à la fois la spatialisation des revenus des travailleurs et celle des retombées sur les budgets communaux, par le biais des additionnels à l'IPP,

⁴³ Si les PAE sont perçus comme tels, ils ne devraient logiquement pas être implantés d'une manière aussi diffuse sur tout le territoire wallon mais être au contraire concentrés dans les zones en difficulté (Mérenne-Schoumaker, 2008).

Certaines questions, qui intéressaient particulièrement le comité d'accompagnement, n'ont pu être abordées, faute de données. Il s'agit entre autres de la question du transfert ou de la création d'emplois dans les PAE. Un transfert d'emplois, agissant sur le mode des « vases communicants », n'a bien évidemment pas du tout les mêmes conséquences qu'une création de nouveaux emplois. Dans le premier cas, à une échelle plus large que celle du PAE concerné, le résultat est un jeu à somme nulle, sous réserve qu'une absence de transfert ne handicape pas la croissance de l'entreprise faute d'espace suffisant. Il serait donc plus qu'intéressant de pouvoir disposer de données de ce type. Toutefois, seule une enquête de terrain, adressée directement aux entreprises implantées dans les PAE, pourrait permettre une telle récolte. Il nous semble qu'une telle recherche pourrait se révéler fort intéressante mais devrait pour être couronnée de succès bénéficier d'un appui vigoureux de la Région, voire d'une contrainte de réponse. Une deuxième question qui nécessiterait une prise de contact avec les entreprises localisées dans les PAE est la question de la raison qui a mené les entreprises à s'installer dans les PAE. Enfin, les retombées indirectes et induites n'ont pas non plus pu être calculées ou estimées et nous semblent de toutes manières difficiles à évaluer.

8. BIBLIOGRAPHIE

Nous renvoyons vers le rapport intermédiaire de mai 2010 pour une bibliographie plus étoffée sur les impacts des PAE.

CABUS P, VANHAVERBEKE W. (2004). *Strategisch plan ruimtelijke economie. Eindrapport: ruimte en economie in Vlaanderen*. Academia press.

FONTAINE, P (2010) « Les parcs d'activité économique en Flandre » Note de recherches, 13, CPDT. Téléchargeable à l'adresse suivante :
<http://www.cpd.be/telechargement/publications/notes-de-recherche/CPDT-13-rapport.pdf>

GRIMMEAU JP (dir) (2004) : *Le commerce dans les grandes villes belges et leur périphérie*, IGEAT, Bruxelles.

IWEPS (2002) « Les entreprises présentes sur les parcs d'activités économiques wallons ». *Annuaire statistique de la Wallonie*. Module économique. 2002.

LAMBOTTTE JM et al (2007) : *Evaluation des besoins en matière de zones d'activités économiques*. Rapport. CPDT. Note de recherche, 2.

MAY X, LEBRUN K et WAYENS B (2010) : *Analyse des répercussions en termes d'emplois des pôles d'activités économiques dans la région de Charleroi-Sud Hainaut*, non publié.

MERENNE-SCHOUMAKER B (1996) « La localisation des services ». Nathan université, Géographie d'aujourd'hui, Paris.

MERENNE-SCHOUMAKER B (2008) « La localisation des industries. Enjeux et dynamiques ». Presses universitaires de Rennes.

VAN CRIEKINGEN M, BACHMANN M (2007): Towards polycentric cities. An investigation into the restructuring of intra-metropolitan spatial configurations in Europe. *Revue belge de géographie*, 1, pp 31-50.

WONG C, (2002): Developing Indicators to Inform Local Economic Development in England. *Urban Studies*, 39, 10, pp 1833-1863.

Sites internet :

LAMBOTTE JM et al (2008) : *Analyse de la dimension intérêt local/régional des activités économiques*. Working paper. CPDT, LEPUR, septembre 2008

SPF Mobilité et Transports (2010) *Diagnostic des déplacements domicile-travail 2008. Rapport final*.
http://www.mobilite.fgov.be/data/mobil/RapportWWW_2008f.pdf

<http://www.wallonie-developpement.be/> site internet de l'association des intercommunales wallonnes de développement économique

http://212.224.137.163/parcs_web/fr/home-fr.html site internet des PAE développés par les IDE

<http://www.bep.be/> IDE de la province de Namur

<http://www.ibw.be/>: IDE du Brabant wallon

<http://www.idea.be/> IDE de la région Mons – Borinage – Centre

<http://www.idelux-aive.com> IDE de la province du Luxembourg

<http://www.ideta.be/> IDE du Tournaisis

<http://www.ieg.be/> IDE de Comines-Warneton et Mouscron, ainsi qu'Estaimpuis

<http://www.igretec.com> IDE de Charleroi

<http://www.spi.be/> IDE de la Province de Liège

9. CARTES ET FIGURES

Figure 1 : Comparaison entre le poids des secteurs d'activités dans les PAE et en Région wallonne en 2006, hors IEG

Figure 2 : répartition des PAE en 2006, selon trois axes : les activités locales, technologiques et industrielles (sans IEG)

Carte 1 : Localisation des PAE, selon leur catégorie et leur taille, en 2006.

Figure 3 : Part de l'emploi salarié localisée dans les PAE, exprimée en part de l'emploi salarié wallon en 2006 (hors parcs IEG)

Carte 2 : Part de l'emploi salarié localisé dans les PAE par commune, en 2006 (avec le chiffres de 2001 pour les parcs IEG)

Carte 3 : Densité et superficie des PAE wallons en 2010

Carte 4 : Part de l'emploi dans des entreprises de moins de 50 travailleurs en 2006

Carte 5 : part des revenus du travail gagnés dans la commune de domicile, en 2001.

Figure 4 : synthèse des tests statistiques.

10. LISTE DES ABREVIATIONS

IDE : intercommunale de développement économique

IWEPS : institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

ONSS : office national de sécurité sociale

PAE : parc d'activité économique

11. ANNEXES

Annexe 1 : Localisation des PAE des intercommunales de développement économique

Annexe 2 : PAE gérés par les intercommunales de développement économique (situation actuelle)

Annexe 3 : Nomenclature des activités mise au point dans le cadre de la recherche

Annexe 4: Répartition sectorielle des emplois et des entreprises dans les PAE en 2006 (sans IEG)

Annexe 5 : répartition des secteurs d'activités présents dans les PAE en 2006 (hors IEG)

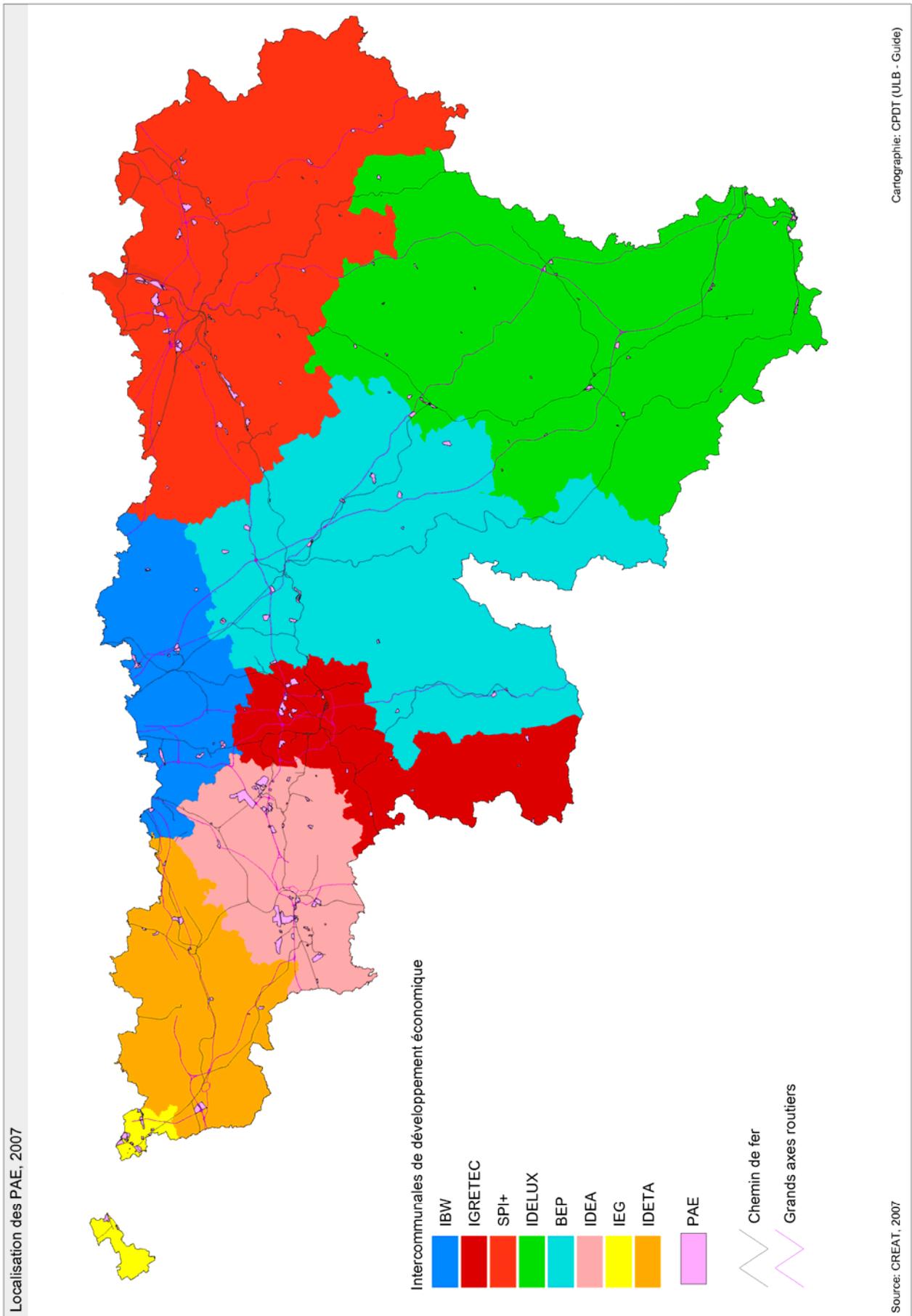
Annexe 6 : Carte des revenus nets du travail au lieu de travail en 2001

Annexe 7 : reproduction des cartes présentées dans le corps du rapport

Annexe 8 : Fiche communale de Charleroi (

Annexe 9 : extrait du diagnostic fédéral déplacements domicile-travail

Annexe 1 : Localisation des PAE des intercommunales de développement économique



Annexe 2 : PAE gérés par les intercommunales de développement économique (situation actuelle)

IDE	Commune d'implantation du parc	Nom du parc	Type de parc	Superficie (ha)	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois
BEP	Andenne	Anton	Mixte	6.0	18	62
BEP	Assesse	Assesse	Industriel	42.0	43	424
BEP	Sambreville	Auvelais - Sambreville	Industriel	1.1	1	20
BEP	Somme-Leuze	Baillonville Nord	Industriel	25.0	8	32
BEP	Somme-Leuze	Baillonville Sud	Industriel	7.7	16	183
BEP	Walcourt	Chastres	Industriel	27.4	48	213
BEP	Ciney	Ciney Achene	Industriel	79.5	54	684
BEP	Ciney	Ciney Biron	Mixte	113.7	54	495
BEP	Gembloux	Crealy	Scientifique	86.0	85	1224
BEP	Eghezée	Eghezée	Industriel	69.8	4	100
BEP	Fernelmont	Fernelemont	Industriel	68.3	76	498
BEP	Floreffe	Floreffe 10	Industriel	8.0	19	92
BEP	Floreffe	Floreffe 17	Industriel	21.0	1	439
BEP	Couvin	Frasnes	Industriel	15.0	2	182
BEP	Gedinne	Gedinne	Industriel	4.3	3	9
BEP	Gembloux	Gembloux Sauvenière	Industriel	85.3	73	920
BEP	Hamois	Hamois	Mixte	4.6	6	19
BEP	Couvin	Mariembourg	Industriel	53.8	42	408
BEP	Mettet	Mettet	Industriel	28.1	32	261
BEP	Jemeppe-sur-Sambre	Mornimont	Industriel	62.0	29	430
BEP	Floreffe	Namur Ouest Floreffe	Industriel	57.5	28	760
BEP	Namur	Naninne	Industriel	59.0	107	1763
BEP	Namur	Rhisnes	Industriel	62.4	20	1166
BEP	Rochefort	Rochefort	Industriel	93.1	60	602
BEP	Andenne	Seilles	Industriel	40.0	8	493
BEP	Sombreffe	Sombreffe	Industriel	47.8	33	1013
BEP	Dinant	Sorinnes	Mixte	16.3	17	103
BEP	Sambreville	Tamines	Industriel	12.7	14	147
IBW	Ottignies - Louvain-La-Neuve	Athena Monnet (Ottignies Louvain-La-Neuve)	Scientifique	16.1	8	503

IBW	Ottignies - Louvain-La-Neuve	Einstein (Ottignies Louvain-La-Neuve)	Scientifique	69.2	93	2602
IBW	Ottignies - Louvain-La-Neuve	Fleming (Ottignies Louvain-La-Neuve)	Scientifique	59.5	33	2311
IBW	Jodoigne	Jodoigne - La Ghetto	Industriel	18.0	15	186
IBW	Jodoigne	Jodoigne - La Madrerie	Industriel	8.9	9	42
IBW	Jodoigne	Jodoigne - Les Trois Fontaines	Industriel	6.5	8	35
IBW	Nivelles	Nivelles Nord	Mixte	80.5	11	302
IBW	Nivelles	Nivelles Sud I	Industriel	166.6	105	3784
IBW	Nivelles	Nivelles Sud II	Mixte	102.3	55	1130
IBW	Nivelles	Nivelles Sud III	Industriel	8.3	23	221
IBW	Perwez	Perwez	Industriel	33.0	40	443
IBW	Tubize	Saintes 1	Mixte	50.4	50	1207
IBW	Braine l'Alleud	Vallée du Hain	Industriel	127.3	74	2885
IBW	Wavre	Waver Nord (Total)	Mixte	123.8	240	6325
IBW	Wavre	Wavre Nord - Noire Epine	Mixte	59.9	40	718
IBW	Wavre	Wavre Nord - Parc d'affaires	Mixte	12.2	52	1145
IBW	Wavre	Wavre Nord A - Stadt	Mixte	11.3	-	-
IBW	Wavre	Wavre Nord B - Chechienne	Mixte	22.8	-	-
IBW	Wavre	Wavre Nord C - Bouval	Mixte	17.6	-	-
IDEA	Anderlues	Anderlues	Mixte	5.4	2	10
IDEA	Saint-Ghislain	Baudour Darse	Industriel	15.3	3	55
IDEA	Binche	Binche Plateau Roland	Mixte	28.7	-	-
IDEA	Boussu	Boussu Miniaux	Mixte	6.2	-	-
IDEA	Braine-Le-Comte	Braine-Le-Comte	Mixte	9.7	3	13
IDEA	Binche	Bray - Peronnes	Industriel	44.0	36	602
IDEA	Colfontaine	Colfontaine Schweitzer	Mixte	22.5	13	249
IDEA	Colfontaine	Colfontaine Vanneaux	Mixte	8.1	4	47
IDEA	Dour	Dour Bellevue	Industriel	22.6	2	36
IDEA	Dour	Dour Elouges	Industriel	180.7	12	288
IDEA	Seneffe	Familleureux	Mixte	20.4	5	115
IDEA	Seneffe	Feluy	Industriel	587.8	21	2042
IDEA	Frameries	Frameries	Industriel	79.8	39	918
IDEA	Frameries	Frameries Crachet	Mixte	63.9	14	415
IDEA	La Louvière	Garocentre Magna Park	Logistique	66.0	1	130

IDEA	La Louvière	Garocentre Nord	Logistique	55.7	35	750
IDEA	La Louvière	Garocentre Sud	Logistique	28.0	-	-
IDEA	La Louvière	Garocentre Trimodal	Logistique	28.0	-	-
IDEA	Mons	Ghlin Baudour Nord	Industriel	384.2	36	1643
IDEA	Mons	Ghlin Baudour Sud	Industriel	394.9	22	614
IDEA	La Louvière	Houdeng - Glaverbel	Mixte	8.5	3	266
IDEA	Mons	Jemappes - Puits 28	Mixte	24.0	14	118
IDEA	Mons	Jemappes Laminoirs	Industriel	26.4	2	83
IDEA	La Louvière	La Louvière Gare du Sud	Mixte	4.0	7	50
IDEA	Le Roeulx	Le Roeulx	Mixte	6.0	10	75
IDEA	Manage	Manage Bellecourt	Mixte	10.0	4	12
IDEA	Manage	Manage Faubourg	Mixte	21.0	24	612
IDEA	Manage	Manage Groetenbiel	Industriel	3.0	3	26
IDEA	Manage	Manage Scailmont	Mixte	12.0	11	156
IDEA	Mons	Mons Bois Brûlé	Mixte	21.6	4	6
IDEA	Mons	Mons Cuesmes	Mixte	64.9	79	853
IDEA	Mons	Mons Parc Scientifique Initialis	Scientifique	24.1	40	509
IDEA	Morlanwez	Morlanwez	Mixte	44.0	14	506
IDEA	Colfontaine	Paturages	Industriel	5.4	1	32
IDEA	Quaregnon	Quaregnon	Mixte	34.4	38	270
IDEA	Quiévrain	Quiévrain	Mixte	11.8	-	-
IDEA	Seneffe	Seneffe - Manage	Industriel	564.0	46	2627
IDEA	Seneffe	Seneffe - Tyberchamps	Industriel	26.0	6	57
IDEA	Soignies	Soignies	Industriel	39.0	40	1194
IDEA	Soignies	Soignies Nord-Est	Mixte	15.0	10	81
IDEA	Saint-Ghislain	St Ghislain	Industriel	41.5	31	585
IDEA	La Louvière	Strepy Mon Gaveau	Mixte	21.0	12	76
IDEA	La Louvière	Strepy Bracquengnies	Industriel	87.0	48	1682
IDEA	Saint-Ghislain	Tertre - Hautrage - Villerot	Industriel	247.5	12	655
IDELUX	Neufchâteau	Ardenne Logistics	Logistique	86.0	1	438
IDELUX	Arlon	Arlon Centre	Industriel	17.0	13	1212
IDELUX	Arlon	Arlon Schoppach	Mixte	4.0	3	519
IDELUX	Arlon	Arlon Sterpenich	Mixte	21.0	-	-

IDELUX	Arlon	Arlon Weyler	Mixte	29.0	32	442
IDELUX	Aubange	Aubange	Industriel	74.0	14	510
IDELUX	Aubange	Aubange PED	Logistique	132.0	36	447
IDELUX	Aubange	Aubange PED - Athus Centre	Logistique	23.0	31	194
IDELUX	Bastogne	Bastogne 1	Industriel	44.0	32	513
IDELUX	Bastogne	Bastogne 2	Industriel	33.0	9	176
IDELUX	Bertrix	Bertrix - Corettes	Mixte	6.0	7	54
IDELUX	Bertrix	Bertrix - Saupont	Industriel	36.0	18	328
IDELUX	Durbuy	Durbuy Barvaux	Mixte	32.0	10	50
IDELUX	Erezée	Erezée Briscol	Mixte	10.0	1	0
IDELUX	Florenville	Florenville	Mixte	16.0	6	23
IDELUX	Gouvy	Gouvy Deiffelt-Scmiede	Mixte	9.0	-	-
IDELUX	Habay	Habay - Les Coeuvin	Mixte	27.0	18	173
IDELUX	Habay	Habay - Les Coeuvin Environnement	Industriel	21.0	0	0
IDELUX	Hotton	Hotton Melreux	Mixte	16.0	13	38
IDELUX	La Roche-en-Ardenne	La Roche - Vecmont	Mixte	4.0	1	50
IDELUX	La Roche-en-Ardenne	La Roche - Waranpage	Mixte	6.0	4	6
IDELUX	Libin	Libin - Eurospace Center	Mixte	70.0	-	-
IDELUX	Libin	Libin - Grisier	Mixte	15.0	3	170
IDELUX	Libramont	Libramont - Flohimont	Industriel	12.0	11	175
IDELUX	Libramont	Libramont - Recogne	Industriel	107.0	14	812
IDELUX	Manhay	Manhay Dochamps	Mixte	23.0	4	171
IDELUX	Manhay	Manhay Vaux Chavanne	Mixte	20.0	4	24
IDELUX	Marche-en-Famenne	Marche Aye	Industriel	82.0	15	307
IDELUX	Marche-en-Famenne	Marche La Priire	Industriel	35.0	32	637
IDELUX	Marche-en-Famenne	Marche Wex	Mixte	52.0	11	101
IDELUX	Marche-en-Famenne	Marloie 1 - Le Gerny	Industriel	45.0	12	340
IDELUX	Marche-en-Famenne	Marloie 2 - Gare	Industriel	27.0	13	541
IDELUX	Messancy	Messancy	Industriel	49.0	5	372
IDELUX	Neufchâteau	Neufchâteau - Semel	Mixte	27.0	13	101
IDELUX	Saint Hubert	Saint Hubert	Mixte	12.0	3	69
IDELUX	Tellin	Tellin	Mixte	9.0	0	0
IDELUX	Tintigny	Tintigny le Haut du Sud	Mixte	5.0	3	16

IDELUX	Vaux-sur-Sure	Vaux-sur-Sur - Nives	Mixte	10.0	-	-
IDELUX	Vaux-sur-Sure	Vaux-sur-Sur - Villeraux	Mixte	13.0	5	194
IDELUX	Vielsam	Vielsam Burtonville	Industriel	49.0	7	475
IDELUX	Vielsam	Vielsam Rencheux	Mixte	20.0	6	38
IDELUX	Virton	Virton Ethe	Mixte	6.0	0	0
IDELUX	Virton	Virton La Tour	Industriel	129.0	22	926
IDELUX	Wellin	Wellin	Mixte	12.0	11	85
IDETA	Ath	Ath Ghislenghien I	Industriel	100.0	52	1754
IDETA	Ath	Ath Ghislenghien II	Mixte	106.0	26	650
IDETA	Ath	Ath Primevère	Mixte	18.0	22	539
IDETA	Bernissart	Bernissart	Mixte	35.0	10	549
IDETA	Enghien	Enghien	Mixte	9.0	10	121
IDETA	Lessines	Lessines Nord	Industriel	15.0	3	264
IDETA	Lessines	Lessines Ouest	Industriel	40.0	23	1770
IDETA	Leuze-en-Hainaut	Leuze en Hainaut I	Industriel	25.0	4	449
IDETA	Leuze-en-Hainaut	Leuze en Hainaut II	Industriel	35.0	14	600
IDETA	Peruwelz	Peruwelz	Industriel	64.0	25	524
IDETA	Enghien	Qualitis	Scientifique	26.7	-	-
IDETA	Tournai	Tournai Ouest I	Mixte	123.0	153	1810
IDETA	Tournai	Tournai Ouest II	Industriel	127.0	41	1011
IEG	Mouscron	Barrière de Fer	Industriel	36.0	12	479
IEG	Comine-Warneton	Bas Warneton	Industriel	14.8	5	173
IEG	Mouscron	Blanc Ballot	Mixte	46.0	5	264
IEG	Estaimpuis	Blanche Tête	Industriel	18.0	3	597
IEG	Comines-Warneton	Comines-Warneton	Mixte	88.0	4	50
IEG	Mouscron	Herseaux	Industriel	25.1	19	228
IEG	Mouscron	La Martinoire et Dryport - Mouscron - Lille (DPML)	Logistique	71.0	11	426
IEG	Mouscron	Mouscron II	Industriel	102.0	49	1149
IEG	Mouscron	Pont Bleu	Mixte	22.3	2	10
IEG	Estaimpuis	Pont Tunnel	Mixte	20.3	11	47
IEG	Mouscron	Portemont	Industriel	104.0	63	1833
IEG	Mouscron	Portemont Extension I, II et III	Industriel	39.0	30	404
IEG	Mouscron	Quevaucamps	Mixte	60.0	8	157

IEG	Mouscron	St Achaire et extensions	Mixte	16.8	13	233
IEG	Mouscron	Zone de Haureu, Mouscron, Luigne et Herseaux (zone prioritaire E1)	Mixte	53.0	14	46
IGRETEC	Charleroi	Aéroport	Mixte	120.0	101	2658
IGRETEC	Chimay	Baileux	Mixte	38.0	20	240
IGRETEC	Beaumont	Beaumont	Services	4.0	2	0
IGRETEC	Charleroi	Charleroi Gosselies I	Industriel	101.0	5	4733
IGRETEC	Charleroi	Charleroi Gosselies II	Industriel	44.0	6	2083
IGRETEC	Charleroi	Charleroi Jumet	Industriel	74.0	46	1481
IGRETEC	Chimay	Chimay	Services	7.0	3	105
IGRETEC	Courcelles	Courcelles	Industriel	100.0	46	1171
IGRETEC	Fleurus	Fleurus Farciennes	Industriel	154.0	63	2983
IGRETEC	Fleurus	Fleurus Heppignies	Industriel	86.0	33	1436
IGRETEC	Fleurus	Fleurus Martinrou	Industriel	56.0	53	1033
IGRETEC	Les-Bons-Villers	Frasnes-les-Gosselies	Mixte	11.0	8	56
IGRETEC	Farciennes	Le Roton	Mixte	6.0	11	66
IGRETEC	Charleroi	MCC Multimodale Charleroi - Chatelet	Logistique	30.0	28	416
IGRETEC	Momignies	Momignies	Industriel	18.0	7	637
IGRETEC	Erquelinnes	Sorles Sur Sambre	Industriel	10.0	11	38
IGRETEC	Thuin	Thuin - Donstiennes	Scientifique	19.0	6	11
IGRETEC	Thuin	Thuin - Lobbes	Logistique	34.0	5	268
SPI+	Ans	Alleur	Industriel	85.8	110	1878
SPI+	Ans	Alleur - Loncin	Mixte	9.0	15	181
SPI+	Amay	Amay	Industriel	66.3	26	152
SPI+	Ans	Ans - Parc d'Affaires	Mixte	5.9	10	114
SPI+	Awans	Awans	Mixte	22.1	14	752
SPI+	Herve	Battice	Industriel	112.0	96	1624
SPI+	Verviers	Chaineux	Industriel	75.2	51	1581
SPI+	Oupeye	Chertal	Industriel	290.4	2	822
SPI+	Seraing	Colard (Seraing)	Mixte	11.4	22	204
SPI+	Comblain-au-Pont	Comblain-au-Pont	Mixte	1.1	4	8
SPI+	Dalhem	Dalhem	Mixte	1.2	-	-
SPI+	Sprimont	Damré (Sprimont)	Mixte	12.7	6	269
SPI+	Eupen	Eupen	Mixte	91.8	93	1537

SPI+	Stavelot	Francorchamps - Ster	Mixte	4.4	6	26
SPI+	Grâce-Hollogne	Grâce-Hollogne	Industriel	121.3	122	2878
SPI+	Hannut	Hannut	Mixte	13.0	28	182
SPI+	Aywaille	Harze	Mixte	32.5	33	495
SPI+	Herstal	Hauts-Sarts	Industriel	450.8	292	7816
SPI+	Oupeye	Hermalle-sous-Argentaux - Haccourt	Mixte	61.3	31	236
SPI+	Engis	Hermalle-sous-Huy	Mixte	301.3	35	597
SPI+	Anthisnes	Hody (Anthisnes)	Industriel	5.0	6	65
SPI+	Flemalle	Ivoz Ramet	Industriel	21.2	26	897
SPI+	Amel	Kaiserbarache (Amel)	Industriel	34.0	3	52
SPI+	Seraing	L.D. Seraing	Mixte	5.0	4	39
SPI+	Verviers	Lambermont	Industriel	26.5	19	765
SPI+	Flemalle	Les Cahotes (Flemalle)	Mixte	16.0	46	457
SPI+	Dison	Les Plenesses	Industriel	176.0	102	1399
SPI+	Grâce-Hollogne	Liège Logistics	Industriel	83.7	24	1067
SPI+	Liège	Liège Science Park	Scientifique	26.9	97	2068
SPI+	Lierneux	Lierneux	Mixte	4.1	8	27
SPI+	Malmedy	Malmedy	Industriel	52.0	41	418
SPI+	Trooz	Prayon (Trooz)	Industriel	10.6	14	164
SPI+	Saint-Vith	Sankt-Vith 1	Industriel	11.1	11	188
SPI+	Saint-Vith	Sankt-Vith 2	Industriel	42.0	34	189
SPI+	Tinlot	Soheit - Tinlot	Industriel	22.1	29	79
SPI+	Stavelot	Stavelot	Industriel	10.3	15	107
SPI+	Verviers	Stembert	Industriel	38.4	15	385
SPI+	Huy	Tihange	Mixte	97.0	26	1100
SPI+	Trois-Pont	Trois-Ponts	Industriel	11.5	10	62
SPI+	Villers-le-Bouillet	Villers-le-Bouillet - Vinalmont	Industriel	142.3	106	1238
SPI+	Vise	Vise	Industriel	46.7	48	693
SPI+	Waremme	Waremme	Industriel	36.5	49	864
SPI+	Welkenraedt	Welkenraedt	Industriel	31.3	28	1074

Source : http://212.224.137.163/parcs_web/fr/home-fr.html

Annexe 3 : Nomenclature des activités mise au point dans le cadre de la recherche

Agriculture	A	01	Culture de céréales et horticulture
Agriculture	A	02	Sylviculture, exploitation forestière et services annexes
Agriculture	A	05	Pêche, aquaculture et services annexes
Extraction	B	10	Extraction de houille, de lignite et de tourbe
Extraction	B	11	Extraction de pétrole brut et de gaz naturel et services annexes
Extraction	B	12	Extraction de minerais d'uranium et de thorium
Extraction	B	13	Extraction de minerais métalliques
Extraction	B	14	Autres industries extractives
Agroalimentaire	C	15	Industries alimentaires
Agroalimentaire	C	16	Industrie du tabac
Textile	D	17	Industrie textile
Textile	D	18	Industrie de l'habillement et des fourrures
Textile	D	19	Industrie du cuir et de la chaussure
Bois papier	E	20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois, liège, vannerie ou sparterie à l'exclusion des meubles
Bois papier	E	21	Fabrication de pâte à papier, de papier et d'articles en papier
Bois papier	E	22	Edition, imprimerie, reproduction
Raffinage Chimie	F	23	Cokéfaction, raffinage et industries nucléaires
Raffinage Chimie	F	24	Fabrication de produits chimiques
Pharmacie	Pharma	24.4	Fabrication de produits pharmaceutiques
Raffinage Chimie	F	25	Fabrication de produits en caoutchouc et en matières plastiques
Raffinage Chimie	F	26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
Métallurgie	G	27	Métallurgie
Métallurgie	G	28	Travail des métaux
Fabrication machines	H	29	Fabrication de machines et équipements
Fabrication machines précisions	I	30	Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique
Fabrication machines précisions	I	31	Fabrication de machines et appareils électriques
Fabrication machines précisions	I	32	Fabrication d'équipements de radio, télévision et communication
Fabrication machines précisions	I	33	Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie
Construction véhicules	J	34	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et semi-remorques
Construction véhicules	J	35	Fabrication d'autres matériels de transport
Meubles + industries diverses	K	36	Fabrication de meubles; industries diverses
Recupération	L	37	Récupération
Eau-électricité-gaz	M	40	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'eau chaude
Eau-électricité-gaz	M	41	Captage, épuration et distribution d'eau
Construction	N	45	Construction

Commerce de véhicules	O	50	Commerce, entretien et réparation de véhicules automobiles et de motocycles; commerce de détail de carburants
Commerce de gros	P	51	Commerce de gros et intermédiaires du commerce, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et motocycles
Commerce de détail	Q	52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques
Horeca	R	55	Hôtels et restaurants
Transports	S	60	Transports terrestres
Transports	S	61	Transports par eau
Transports	S	62	Transports aériens
Transports	S	63	Services auxiliaires des transports; agences de voyages
Postes- Télécommunication	T	64	Postes et télécommunications
Finances- Assurances	U	65	Intermédiation financière, à l'exclusion des assurances et des caisses de retraite
Finances- Assurances	U	66	Assurances et caisses de retraite à l'exclusion des assurances sociales obligatoires
Finances- Assurances	U	67	Auxiliaires financiers et d'assurance
Immobilier	V	70	Activités immobilières
Location machines et matériel	W	71	Location de machines et de matériel sans opérateur et d'autres biens mobiliers
R&D + activités informatiques	X	72	Activités informatiques
R&D + activités informatiques	X	73	Recherche et développement
Conseils aux entreprises	Y	74	Autres services fournis principalement aux entreprises
Nettoyage, gardiennage, sécurité	Nett secu	74.6 + 74.7	Nettoyage industriel + sécurité et gardiennage
Administration publique	Z1	75	Administration publique, services collectifs généraux et sécurité sociale obligatoire
Education	Z2	80	Éducation
Santé	Z3	85	Santé et action sociale
Voirie-déchets	Z4	90	Assainissement, voirie et gestion des déchets
Services divers	Z5	91	Activités associatives diverses
Services divers	Z5	92	Activités récréatives, culturelles et sportives
Services divers	Z5	93	Autres services
Services divers	Z5	95	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
Services divers	Z5	96	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre
Services divers	Z5	97	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre
Services divers	Z5	99	Organismes extra-territoriaux

Annexe 4: Répartition sectorielle des emplois et des entreprises dans les PAE en 2006 (sans IEG)
Répartition des emplois dans les PAE wallons en 2006 (hors IEG)

	Emplois	%	% cumulé
Raffinerie-Chimie	14 461	12.0	12.0
Commerce de gros	11 814	9.8	21.8
Construction	10 219	8.5	30.3
Métallurgie	8 015	6.7	37.0
Fabrication machines	7 873	6.5	43.5
Transport	7 406	6.2	49.7
Alimentaire	6 667	5.5	55.2
Pharmacie	6 155	5.1	60.3
Bois-papier	5 866	4.9	65.2
R&D+info	5 809	4.8	70.0
Construction véhicules	5 306	4.4	74.4
Conseil entreprises	5 037	4.2	78.6
Fabrication machines précision	4 407	3.7	82.3
Commerce de véhicules	3 801	3.2	85.4
Santé	2 984	2.5	87.9
Eau-gaz-élec	1 984	1.6	89.6
Commerce de détail	1 916	1.6	91.1
Nett sécurité pour entreprises	1 880	1.6	92.7
autres services	1 514	1.3	94.0
Postes -télécommunication	1 427	1.2	95.2
Administration	1 237	1.0	96.2
Voirie déchets	912	0.8	96.9
Agriculture	617	0.5	97.5
Loc machine matériel	587	0.5	97.9
Fabrication meubles	547	0.5	98.4
Horeca	370	0.3	98.7
Textile	325	0.3	99.0
Education	305	0.3	99.2
Activités immobilières	301	0.3	99.5
Récupération	283	0.2	99.7
Finances - Assurances	215	0.2	99.9
Extraction	136	0.1	100.0
	120 376	100.0	

Répartition des entreprises dans les PAE wallons en 2006 (hors IEG)

	Entreprises	%	% cumulé
Commerce de gros	879	17.1	17.1
Construction	651	12.7	29.8
Commerce de véhicules	413	8.1	37.9
Conseils aux entreprises	349	6.8	44.7
Transport	320	6.2	50.9
Métal	312	6.1	57.0
Commerce de détail	245	4.8	61.8
Raffinerie et chimie	215	4.2	66.0
Bois papier	212	4.1	70.1
R&D + informatique	200	3.9	74.0
Agroalimentaire	167	3.3	77.3
Fab machines	128	2.5	79.8
Industrie pharmaceutique	111	2.2	81.9
Fab mach précision	110	2.1	84.1
Serv divers	90	1.8	85.8
Immobilier	82	1.6	87.4
Loc mach matos	53	1.0	88.5
Meuble + divers	53	1.0	89.5
Horeca	50	1.0	90.5
Constr véhic	47	0.9	91.4
Agriculture	47	0.9	92.3
Nett industriel / sécu	46	0.9	93.2
Voirie - déchets	46	0.9	94.1
Santé	42	0.8	94.9
Récup	41	0.8	95.7
Textile	39	0.8	96.5
Education	37	0.7	97.2
Poste-télécom	36	0.7	97.9
Eau-elec-gaz	33	0.6	98.5
Admi publiques	33	0.6	99.2
Fin -assurances	30	0.6	99.8
Extract	12	0.2	100.0

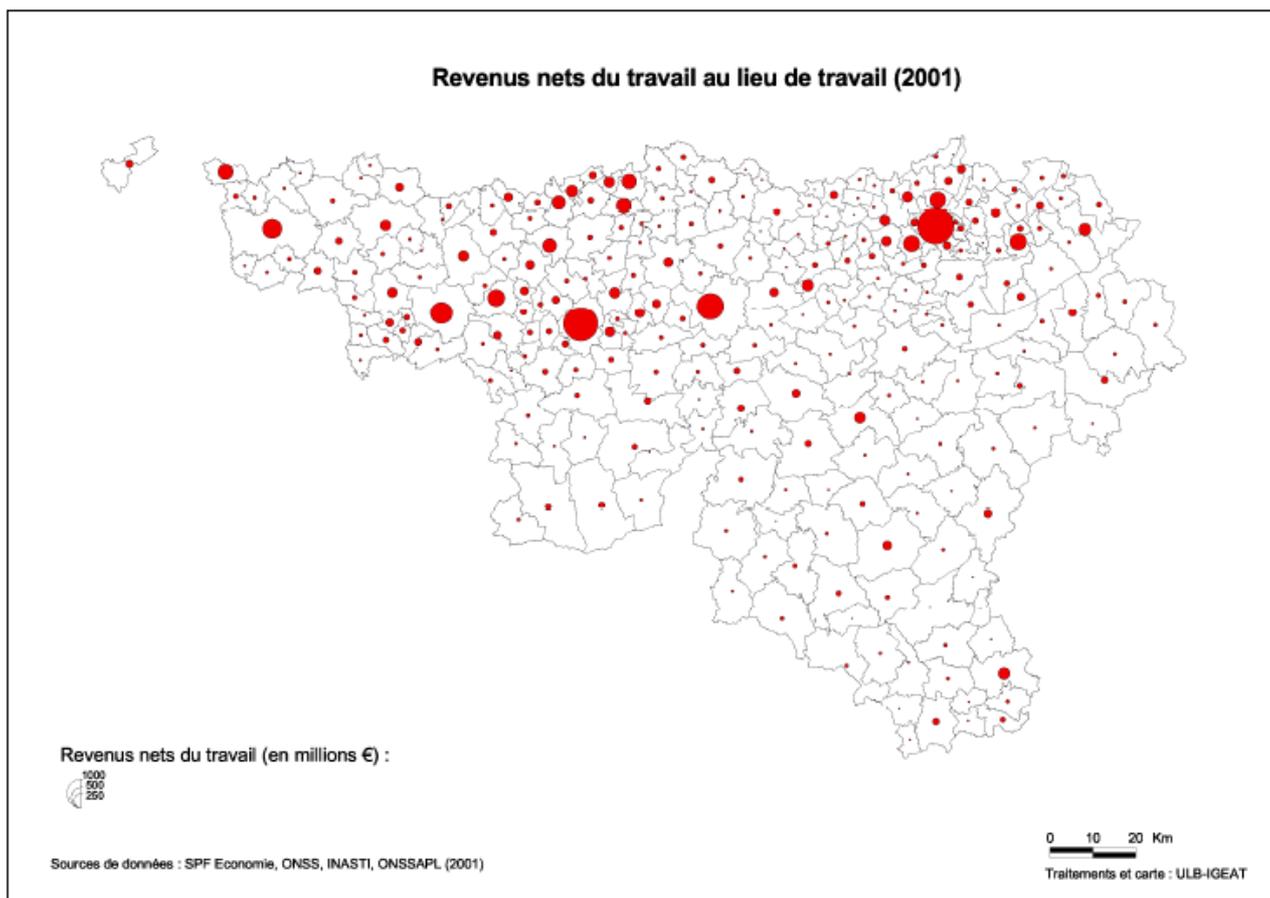
Annexe 5 : répartition des secteurs d'activités présents dans les PAE en 2006 (hors IEG)

IDE	Parcs d'activité	Commune	Emploi	% Industriel	% Techno	% Local
Bep	Frasnes	Couvin	201	100.0	0.0	0.0
Bep	Assesse	Assesse	382	61.3	4.7	34.0
Bep	Namur-Ouest - Floreffe	Namur	747	55.4	4.4	40.2
Bep	Sombreffe	Sombreffe	857	52.9	0.5	46.7
Bep	Gembloux-Sauvenière	Gembloux	940	36.5	1.4	62.1
Bep	Mornimont (Jemeppe-sur-Sambre)	Jemeppe-sur-Sambre	420	35.7	0.0	64.3
Bep	Rochefort	Rochefort	614	22.5	0.0	77.5
Bep	Fernelmont	Fernelmont	500	18.8	7.2	74.0
Bep	Chastrès (Walcourt)	Walcourt	153	18.3	11.1	70.6
Bep	Mettet	Mettet	292	15.1	0.0	84.9
Bep	Achêne	Ciney	496	14.7	1.8	83.5
Bep	Anton (Andenne)	Andenne	67	13.4	0.0	86.6
Bep	Floreffe 10	Floreffe	75	9.3	18.7	72.0
Bep	Ciney - Biron - Lienne	Ciney	436	5.7	4.6	89.7
Bep	Sorinnes (Dinant)	Dinant	99	5.1	54.5	40.4
Bep	Hamois	Hamois	29	3.4	0.0	96.6
Bep	Parc scientifique Créalys - Les Isnes	Gembloux	1140	3.2	78.8	18.0
Bep	Seilles (Andenne)	Andenne	468	3.2	0.0	96.8
Bep	Namur-Sud - Naninne	Namur	1687	2.8	5.5	91.6
Bep	Tamines (Sambreville)	Sambreville	161	2.5	6.2	91.3
Bep	Mariembourg (Couvin)	Couvin	257	1.6	0.0	98.4
Bep	Namur-Nord - Rhisnes	Namur	1176	1.5	21.6	76.9
Bep	Floreffe 17	Floreffe	439	0.0	0.0	100.0
Bep	Baillonville (Somme-Leuze)	Somme-Leuze	117	0.0	0.0	100.0
Bep	Eghezée - Leuze - Longchamps	Eghezee	95	0.0	0.0	100.0
Bep	Auvelais	Sambreville	20	0.0	100.0	0.0
Bep	Gedinne	Gedinne	9	0.0	0.0	100.0
IBW	Perwez	Perwez	384	35.9	2.6	61.5
IBW	Jodoigne	Jodoigne	274	27.7	4.0	68.2
IBW	Nivelles	Nivelles	5127	22.2	18.7	59.1
IBW	Saintes	Tubize	1027	19.5	8.7	71.9
IBW	Vallée du Hain	Braine-L'Alleud	2821	19.1	49.1	31.8
IBW	Ferme Landas	Tubize	37	18.9	37.8	43.2
IBW	Portes de l'Europe	Nivelles	343	16.9	0.0	83.1
IBW	Wavre sud	Wavre	1642	9.4	27.7	62.9
IBW	Louvain-La-Neuve	Ottignies-Louvain-La-Neuve	5033	8.1	63.4	28.5
IBW	Wavre nord (Collines)	Wavre	934	6.7	59.7	33.5
IBW	Noire Epine	Wavre	493	6.5	4.1	89.5
IBW	Wavre nord	Wavre	4342	4.2	59.5	36.3
IDEA	Jemappes Laminoirs	Mons	73	100.0	0.0	0.0
IDEA	Baudour-Darse	Saint-Ghislain	55	100.0	0.0	0.0
IDEA	Braine-le-Comte	Braine-Le-Comte	13	100.0	0.0	0.0
IDEA	Terte Hautrage Villerot	Saint-Ghislain	775	93.2	0.0	6.8
IDEA	Ghlin Baudour nord	Saint-Ghislain	1701	91.0	1.1	7.9
IDEA	Houdeng Glaverbel	La Louviere	258	79.5	20.5	0.0
IDEA	Dour-Elouges	Dour	277	75.1	0.0	24.9
IDEA	Feluy	Seneffe	2171	68.9	19.3	11.7
IDEA	Familleureux	Seneffe	115	66.1	0.0	33.9
IDEA	Seneffe-Manage	Seneffe	2707	64.4	5.0	30.7
IDEA	Soignies	Soignies	1146	61.8	2.5	35.7
IDEA	Saint-Ghislain	Saint-Ghislain	570	46.8	0.0	53.2
IDEA	Strepv-Bracquegnies	La Louviere	1463	43.7	1.6	54.8
IDEA	Le Roelux	Le Roelux	75	33.3	0.0	66.7

IDEA	Manage Bellecourt	Manage	10	30.0	0.0	70.0
IDEA	Ghlin Baudour sud	Mons	627	28.4	12.0	59.6
IDEA	Manage Faubourg	Manage	622	20.7	14.0	65.3
IDEA	Frameries Crachet	Frameries	413	14.3	4.8	80.9
IDEA	Garocentre	La Louviere	726	8.5	6.3	85.1
IDEA	Strepy Mon Gaveau	La Louviere	75	8.0	0.0	92.0
IDEA	Bray-Peronnes	Binche	540	7.0	0.0	93.0
IDEA	Quaregnon	Quaregnon	231	5.6	3.0	91.3
IDEA	Frameries	Frameries	861	4.6	32.4	63.0
IDEA	Morlanwelz	Morlanwelz	486	3.9	0.0	96.1
IDEA	Mons-Cuesmes	Mons	792	2.5	5.9	91.5
IDEA	Mons parc scientifique Initialis	Mons	514	2.3	47.5	50.2
IDEA	Jemappes puits	Mons	79	1.3	32.9	65.8
IDEA	Colfontaine	Colfontaine	184	0.0	61.4	38.6
IDEA	Manage Scailmont	Manage	143	0.0	0.0	100.0
IDEA	La Louvière gare du sud	La Louviere	50	0.0	0.0	100.0
IDEA	Dour-Belle-Vue	Dour	36	0.0	0.0	100.0
IDEA	Colfontaine-Vanneaux	Colfontaine	32	0.0	0.0	100.0
IDEA	Anderlues	Anderlues	10	0.0	0.0	100.0
IDEA	Mons Bois brûlé	Mons	4	0.0	0.0	100.0
IDELUX	Libin cerisier	Libin	166	99.4	0.0	0.6
IDELUX	Messancy	Messancy	370	91.9	0.0	8.1
IDELUX	Virton - Latour	Virton	872	83.9	1.1	14.9
IDELUX	Ped	Aubange	565	55.2	0.2	44.6
IDELUX	Durbuy Barvaux	Durbuy	54	27.8	0.0	72.2
IDELUX	Marche La Famenne	Marche-en-Famenne	29	27.6	41.4	31.0
IDELUX	Aubange	Aubange	499	27.5	0.0	72.5
IDELUX	Florenville	Florenville	25	24.0	8.0	68.0
IDELUX	Bertrix Saupont	Bertrix	389	20.6	0.0	79.4
IDELUX	Libramont Recogne	Libramont-Chevigny	262	11.8	0.0	88.2
IDELUX	Saint-Hubert	Saint-Hubert	52	9.6	0.0	90.4
IDELUX	Manhay Dochamps	Manhay	169	8.9	0.0	91.1
IDELUX	Libramont Flohimont	Libramont-Chevigny	115	7.8	8.7	83.5
IDELUX	Ped - Athus Centre	Aubange	201	7.0	0.0	93.0
IDELUX	Marche Pirire	Marche-en-Famenne	680	3.5	17.1	79.4
IDELUX	Marloie II Gare	Marche-en-Famenne	152	3.3	4.6	92.1
IDELUX	Arlon Weyler	Arlon	420	2.9	1.7	95.5
IDELUX	Bastogne I	Bastogne	528	0.9	6.3	92.8
IDELUX	Marloie I Gerny	Marche-en-Famenne	285	0.4	0.0	99.6
IDELUX	Arlon Centre	Arlon	1212	0.0	1.7	98.3
IDELUX	Vielsalm Burtonville	Vielsalm	469	0.0	0.0	100.0
IDELUX	Arlon Schoppach	Arlon	411	0.0	0.0	100.0
IDELUX	Marche Aye	Marche-en-Famenne	230	0.0	24.3	75.7
IDELUX	Vaux-sur-Sûre Villeroux	Vaux-sur-Sure	172	0.0	0.0	100.0
IDELUX	Bastogne II	Bastogne	161	0.0	0.0	100.0
IDELUX	Habay Coeuvin	Habay	90	0.0	15.6	84.4
IDELUX	Wellin	Wellin	66	0.0	7.6	92.4
IDELUX	Neufchateau Semel	Neufchateau	64	0.0	10.9	89.1
IDELUX	Habay Coeuvin (ZAEI)	Habay	57	0.0	0.0	100.0
IDELUX	Hotton Melreux	Hotton	43	0.0	0.0	100.0
IDELUX	Vaux-sur-Sure Nives	Vaux-sur-Sure	20	0.0	0.0	100.0
IDELUX	Manhay Vaux-Chavanne	Manhay	19	0.0	0.0	100.0
IDELUX	Bertrix Corettes	Bertrix	16	0.0	0.0	100.0
IDELUX	Tellin	Tellin	10	0.0	100.0	0.0
IDELUX	La Roche Warempage	La Roche-en-Ardenne	8	0.0	0.0	100.0
IDELUX	Vielsalm – Rencheux	Vielsalm	8	0.0	0.0	100.0
IDELUX	Erezée Brisco	Erezee	2	0.0	0.0	100.0
IDETA	Bernissart	Bernissart	451	96.2	1.8	2.0

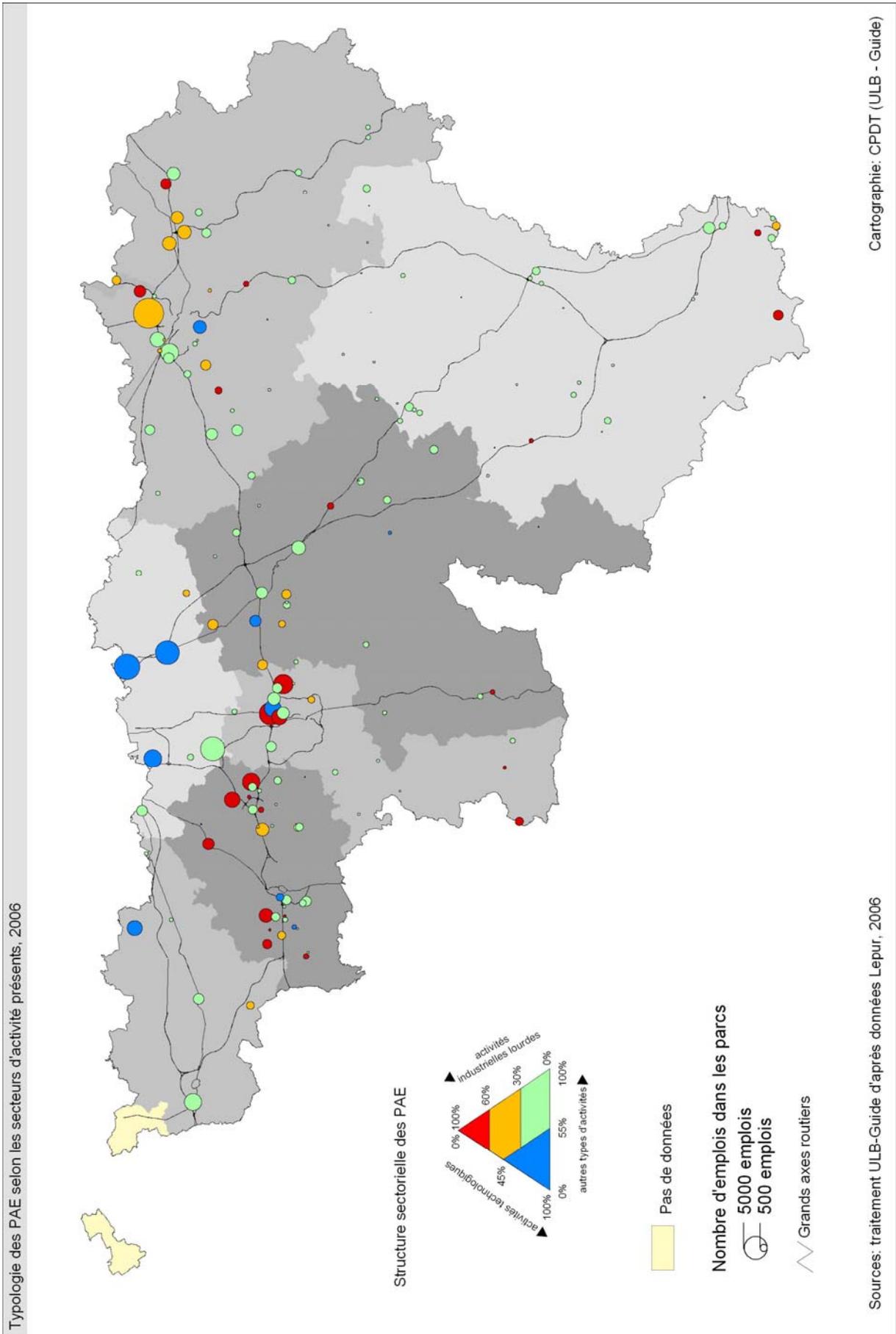
IDETA	Péruwelz	Peruwelz	528	43.8	1.1	55.1
IDETA	Tournai I & II	Tournai	2593	19.4	8.2	72.4
IDETA	Enghien	Enghien	141	10.6	38.3	51.1
IDETA	Ath-Ghislenghien I & II	Ath	141	10.6	4.3	85.1
IDETA	Lessines	Lessines	2018	7.7	77.1	15.2
IDETA	Leuze	Leuze-en-Hainaut	989	3.3	2.7	93.9
IGRETEC	Chimay	Chimay	105	100.0	0.0	0.0
IGRETEC	Charleroi-Gosselies I	Charleroi	4434	99.2	0.0	0.8
IGRETEC	Charleroi-Gosselies II	Charleroi	2127	96.9	0.0	3.1
IGRETEC	Momignies	Momignies	610	94.1	0.2	5.7
IGRETEC	Fleurus-Farciennes	Fleurus	3364	61.8	6.2	32.0
IGRETEC	Montignies-sur-Sambre	Charleroi	404	43.3	7.4	49.3
IGRETEC	Roton	Farciennes	56	21.4	5.4	73.2
IGRETEC	Charleroi-Jumet	Charleroi	1314	14.8	12.6	72.6
IGRETEC	Courcelles	Courcelles	928	14.0	1.6	84.4
IGRETEC	Fleurus-Martinrou	Fleurus	862	12.8	5.0	82.3
IGRETEC	Aéropôle	Charleroi	2410	6.2	51.5	42.3
IGRETEC	Thuin-Lobbès	Thuin	266	6.0	0.0	94.0
IGRETEC	Solre-sur-Sambre (Erquelinnes)	Erquelinnes	60	3.3	0.0	96.7
IGRETEC	Fleurus-Heppignies	Fleurus	1421	2.2	20.3	77.6
IGRETEC	Frasnes-lez-Gosselies	Les Bons Villers	225	1.3	1.3	97.3
IGRETEC	Donstiennes	Thuin	93	1.1	1.1	97.8
IGRETEC	Baileux	Chimay	233	0.4	0.0	99.6
IGRETEC	Beaumont	Beaumont	35	0.0	0.0	100.0
SPI+	Chertal	Oupeye	1219	100.0	0.0	0.0
SPI+	La Calamine	La Calamine	1	100.0	0.0	0.0
SPI+	Damre Sprimont	Sprimont	262	96.9	0.0	3.1
SPI+	Welkenraedt	Welkenraedt	966	75.9	1.6	22.6
SPI+	Hermalle sous Huy	Engis	460	75.7	0.9	23.5
SPI+	Vise	Vise	670	56.1	1.6	42.2
SPI+	Ivoz-Ramet	Flemalle	897	53.6	7.6	38.8
SPI+	Prayon-Trooz	Trooz	109	53.2	13.8	33.0
SPI+	Ans parc d'affaires	Ans	67	44.8	41.8	13.4
SPI+	Hauts-Sarts	Herstal	7936	43.4	13.6	42.9
SPI+	Hermalle-sous-Argenteau/Haccourt	Oupeye	271	42.4	8.9	48.7
SPI+	Battice	Herve	1643	40.2	4.6	55.3
SPI+	Les Plenesses	Dison	1316	37.5	17.2	45.2
SPI+	Chaineux	Verviers	1640	35.7	20.5	43.8
SPI+	Alleur-Loncin	Ans	159	32.7	37.1	30.2
SPI+	Harze	Aywaille	476	28.2	21.2	50.6
SPI+	Sankt-Vith 1	Saint-Vith	190	27.4	0.0	72.6
SPI+	Sankt-Vith 2	Saint-Vith	192	27.1	2.6	70.3
SPI+	Malmedy	Malmedy	391	26.3	6.6	67.0
SPI+	Les Cahottes – Flemalle	Flemalle	445	24.7	0.9	74.4
SPI+	Hannut	Hannut	162	24.1	0.0	75.9
SPI+	Eupen	Eupen	1477	22.7	3.4	73.9
SPI+	Comblain-au-Pont	Comblain-au-Pont	14	21.4	0.0	78.6
SPI+	Villers-le-Bouillet/Vinalmont	Villers-le-Bouillet	1159	17.6	4.8	77.6
SPI+	Amay Espace Entreprise	Amay	18	16.7	33.3	50.0
SPI+	Lambermont	Verviers	760	14.7	1.8	83.4
SPI+	Wandre	Liege	157	14.0	0.0	86.0
SPI+	Liege Science Park	Liege	1360	13.6	78.4	8.0
SPI+	Amay	Amay	129	13.2	0.0	86.8
SPI+	Grace-Hollogne	Grace-Hollogne	2906	12.0	13.0	74.9
SPI+	Alleur	Ans	1912	8.1	10.3	81.6
SPI+	Stavelot	Stavelot	107	7.5	0.0	92.5
SPI+	Soheit-Tinlot	Tinlot	74	6.8	2.7	90.5
SPI+	Stembert	Verviers	416	5.8	0.0	94.2

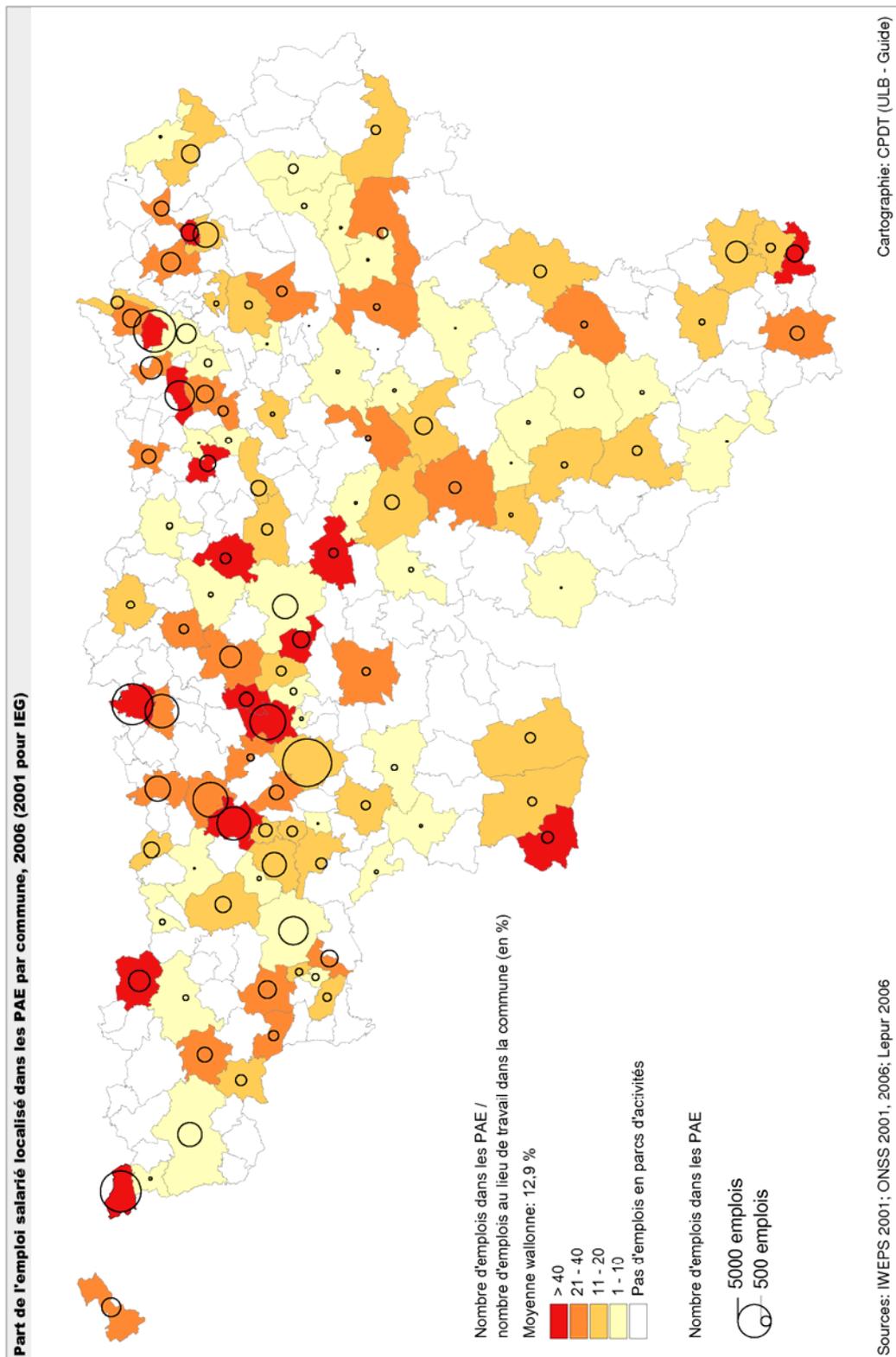
SPI+	Trois-Ponts	Trois-Ponts	30	3.3	0.0	96.7
SPI+	Waremmes	Waremmes	855	0.6	1.8	97.7
SPI+	Tihange	Huy	1037	0.1	0.6	99.3
SPI+	Liège Logistics	Grace-Hollogne	1003	0.0	3.5	96.5
SPI+	Colard	Seraing	194	0.0	0.0	100.0
SPI+	Spatiopôle Sart Tilman	Liege	137	0.0	93.4	6.6
SPI+	Waremmes Espace Entreprise	Waremmes	44	0.0	27.3	72.7
SPI+	L.D. Seraing	Seraing	43	0.0	0.0	100.0
SPI+	Vertbois Espace Entreprise	Liege	34	0.0	64.7	35.3
SPI+	Lierneux	Lierneux	27	0.0	0.0	100.0
SPI+	Lichtenbusch Espace Entreprise	Raeren	26	0.0	19.2	80.8
SPI+	Vise Espace Entreprise	Vise	20	0.0	55.0	45.0
SPI+	Verlaine	Verlaine	19	0.0	0.0	100.0
SPI+	Huy Espace Entreprise	Huy	15	0.0	100.0	0.0
SPI+	Francorchamps (Ster)	Stavelot	15	0.0	0.0	100.0
SPI+	Verviers Espace Entreprise	Verviers	4	0.0	75.0	25.0
SPI+	Werbomont Batiment Relais	Ferrieres	3	0.0	0.0	100.0

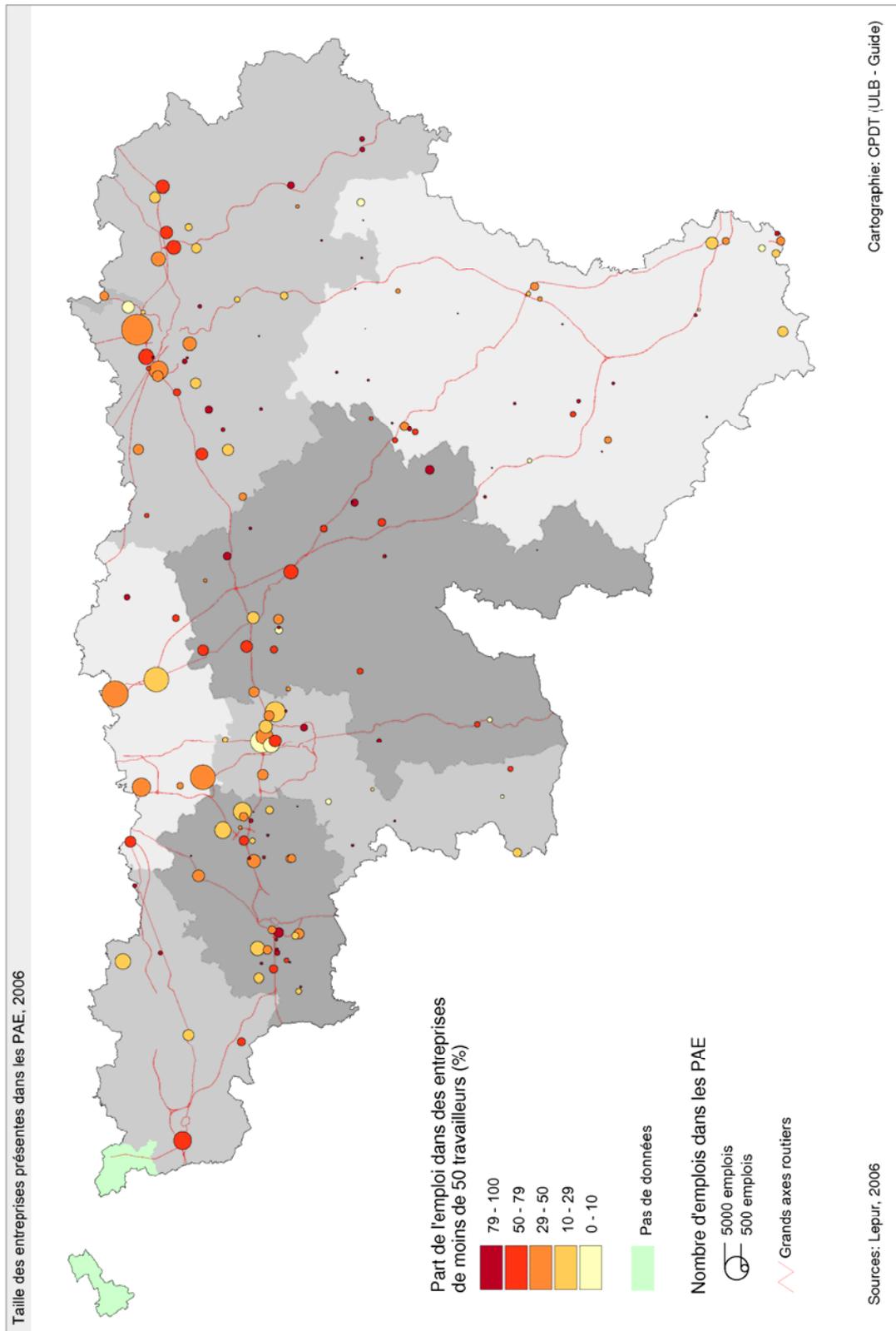
Annexe 6 : Carte des revenus nets du travail au lieu de travail en 2001

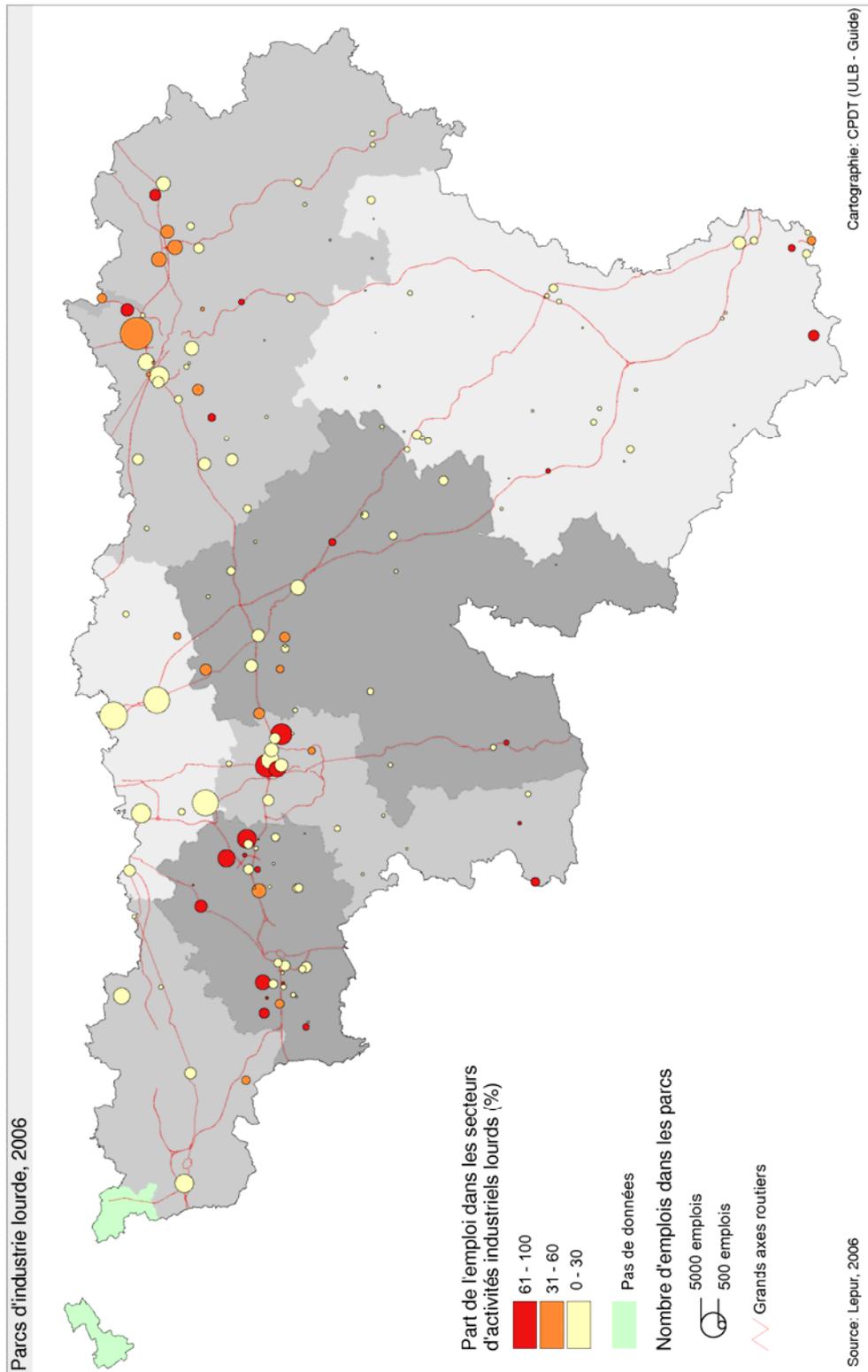
Source : <http://cpdt.wallonie.be>

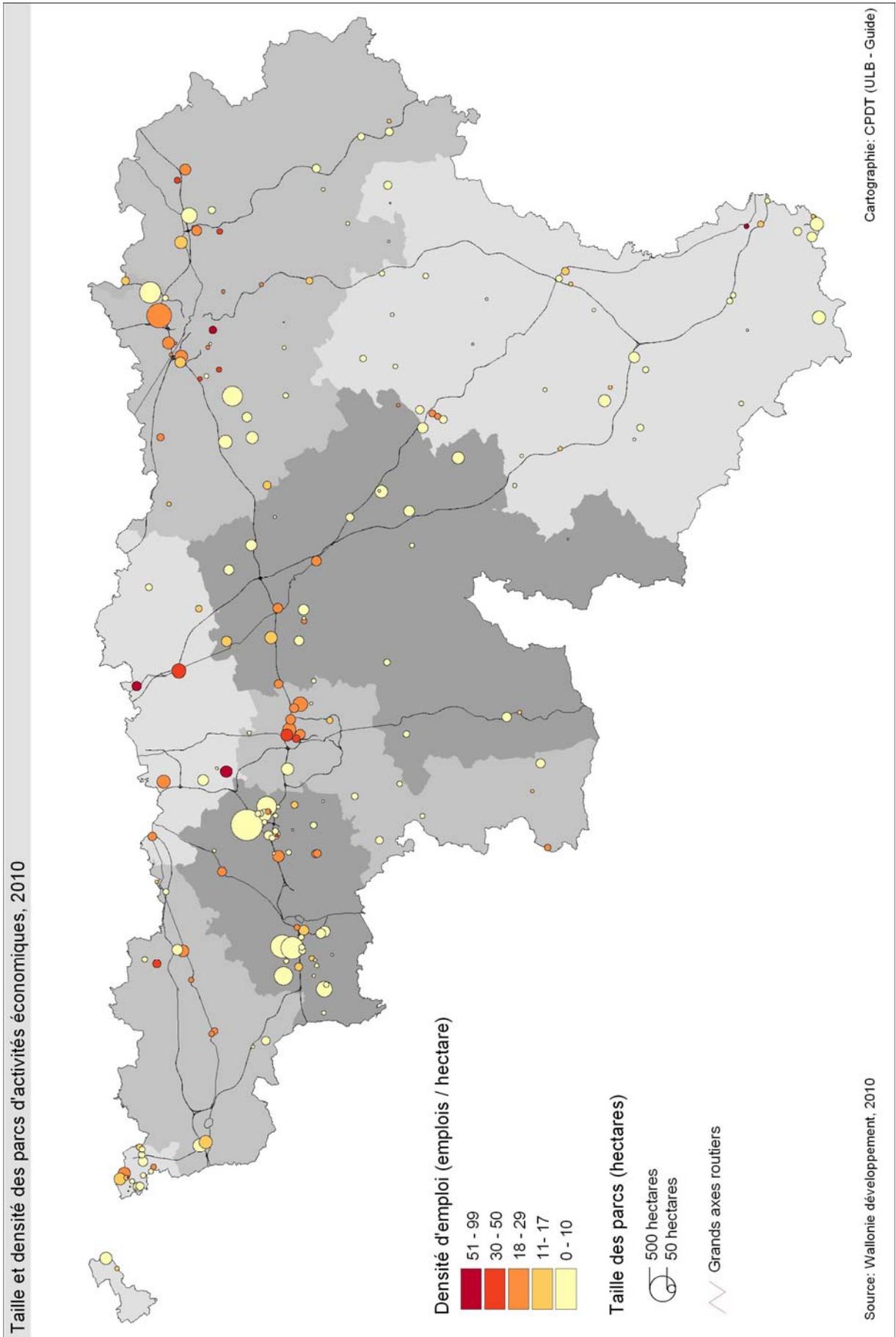
Annexe 7 : reproduction des cartes présentées dans le corps du rapport

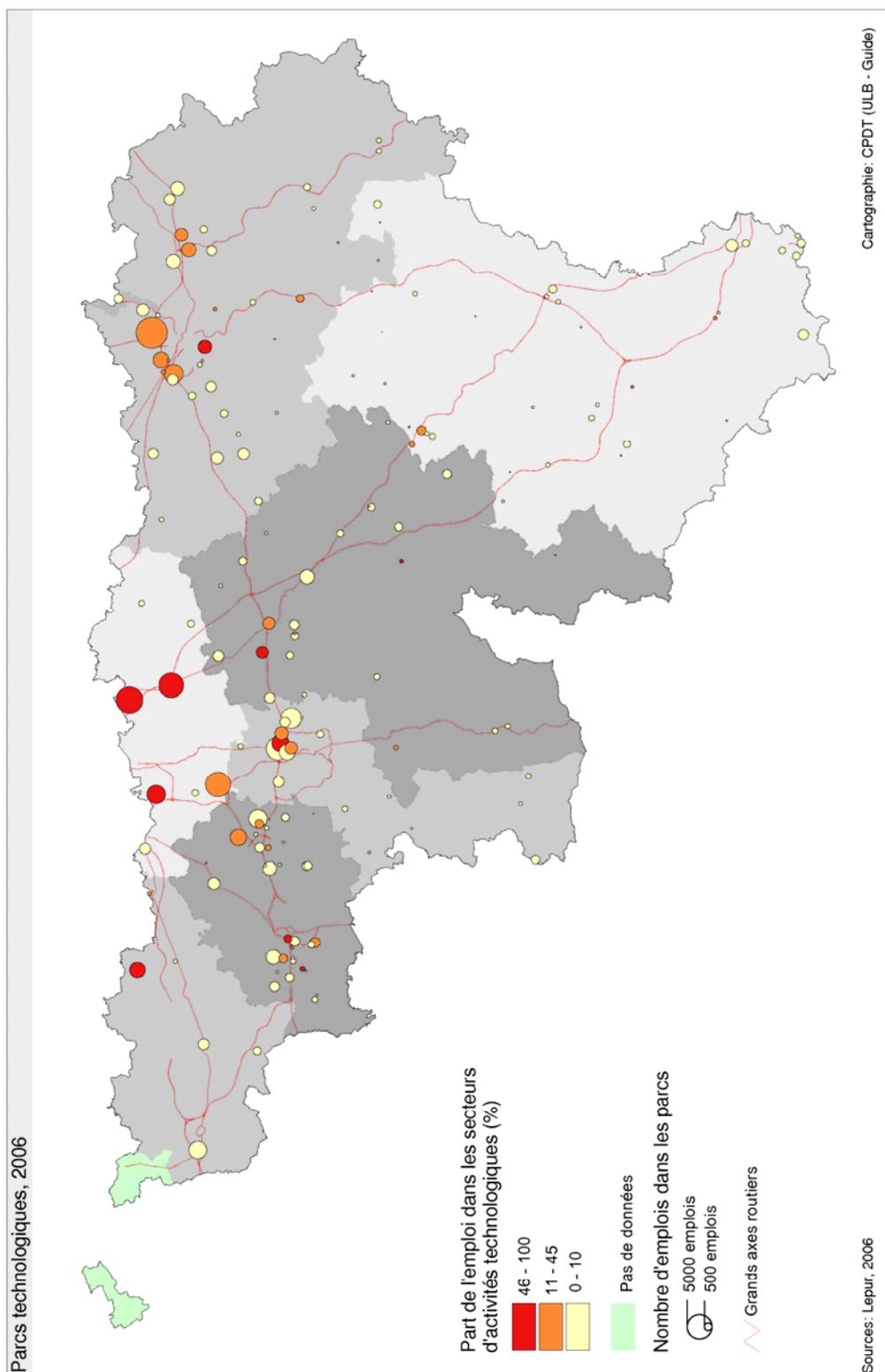












Annexe 8 : Fiche communale de Charleroi (

FICHE COMMUNALE

1

**GEOGRAPHIE DES REVENUS NETS
(TRAVAIL, TRANSFERTS ET PATRIMOINE)¹
CHARLEROI****1. INTRODUCTION**

Ce document est destiné à améliorer la compréhension des flux de revenus du travail, de transferts et du patrimoine à l'échelle du territoire communal. Il constitue un des premiers résultats d'une recherche menée dans le cadre de la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT).²

Tous les revenus présentés dans ce document sont relatifs à l'année 2001. Il s'agit de montants nets (ou après impôts), c'est-à-dire que les impôts à payer sur ces revenus ont été soustraits de manière à proposer une estimation du revenu disponible des ménages. Ceci est un des éléments qui différencie notre base de données de la plupart de celles disponibles, qui se limitent aux revenus bruts. En outre, tous les revenus ont été pris en compte (y compris les revenus mobiliers, les prestations familiales...) et non uniquement les revenus imposables.

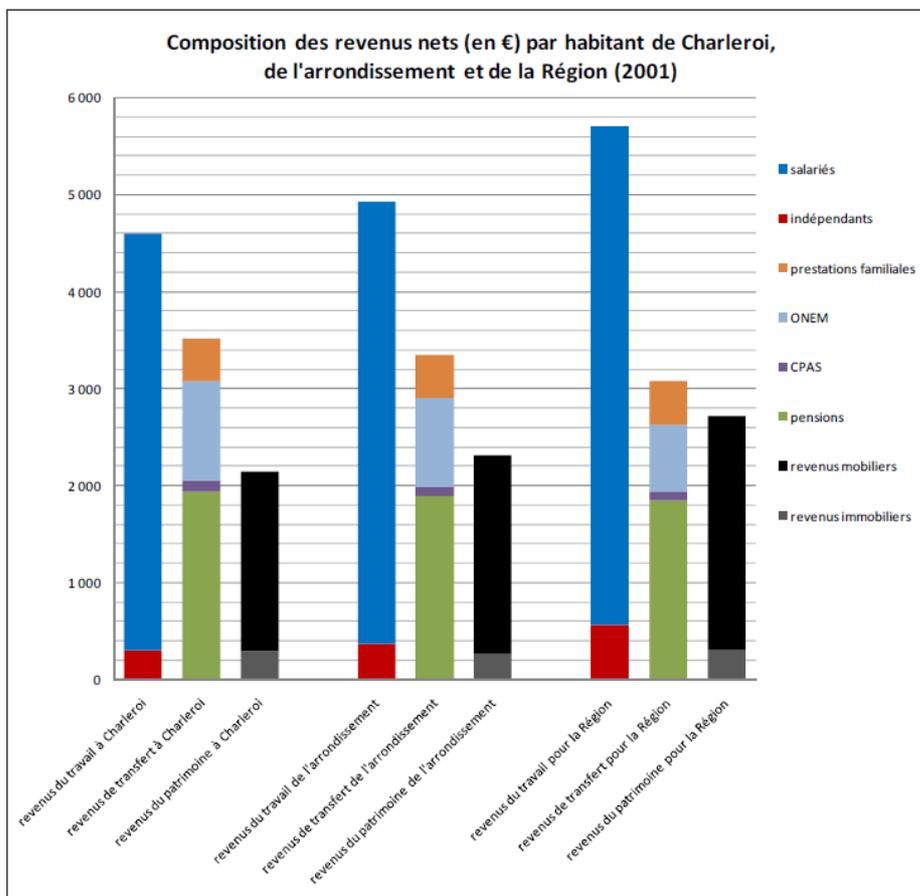
Nous n'abordons pas ici la manière dont nous avons estimé ces différents revenus. Pour de plus amples informations, nous renvoyons au site internet de la CPDT (<http://cpdt.wallonie.be>) sur lequel sont présentes les fiches des 262 communes wallonnes, des définitions, des informations méthodologiques, des analyses et des statistiques par commune.

Le premier graphique de ce document concerne l'ensemble des revenus nets des habitants (section 2), tandis que les deux cartes et le dernier graphique sont relatifs aux revenus nets du travail uniquement (section 3).

¹ Toute demande d'information peut être adressée à xavier.may@ulb.ac.be, pierre.fontaine@ulb.ac.be ou caroline.dandrimont@ulb.ac.be. Pour toute reproduction, veuillez mentionner la source suivante : CPDT/ULB-IGEAT (2008).

² Pour toute information sur ce programme de recherche interuniversitaire initié par le Gouvernement wallon, et notamment les recherches en cours et finalisées, voir <http://cpdt.wallonie.be>

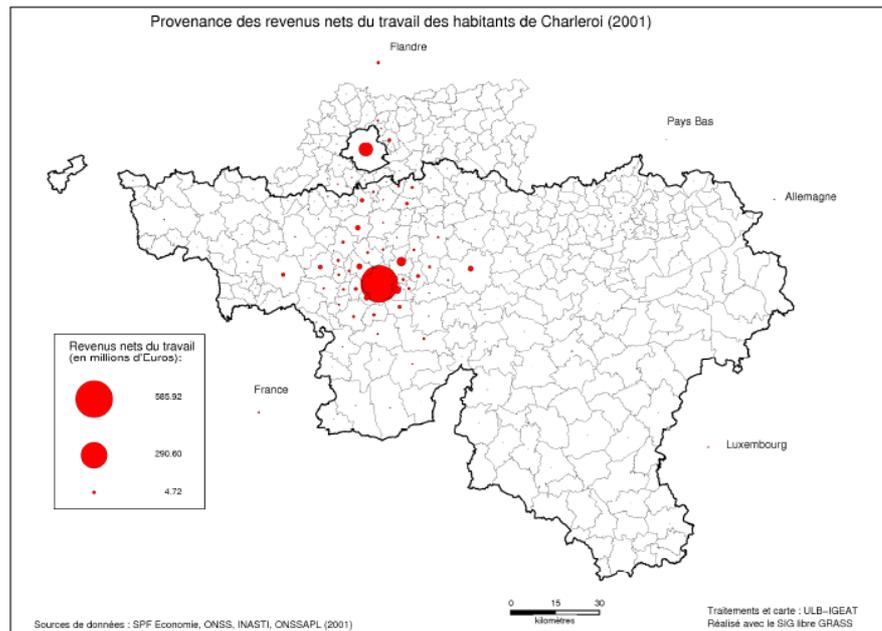
2. LES REVENUS DISPONIBLES (TRAVAIL, TRANSFERTS, PATRIMOINE)



Ce graphique permet de situer Charleroi en termes de revenus par rapport à la moyenne de l'arrondissement et de la Région wallonne. Chaque « bâton » représente les revenus du travail, de transferts ou du patrimoine en euros par habitant.

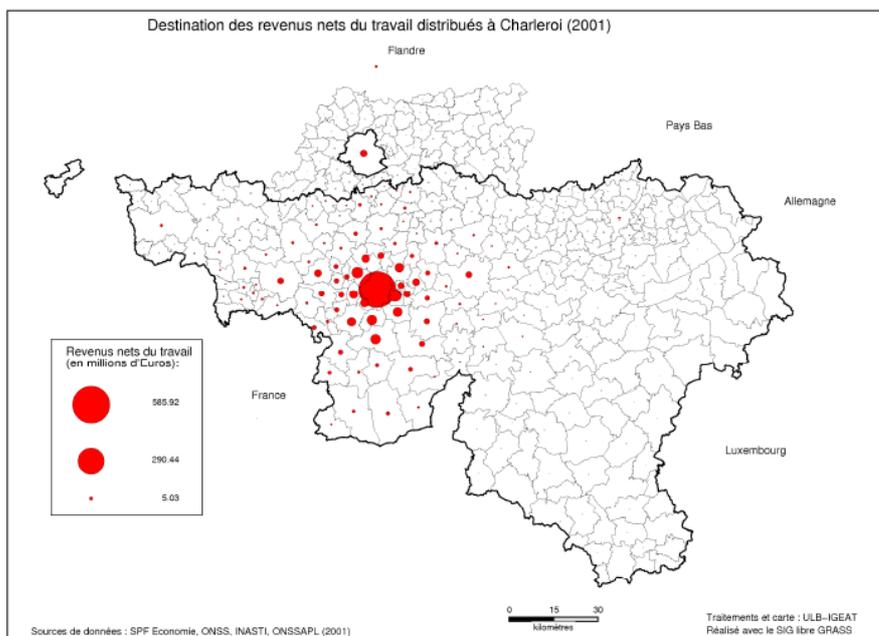
3. LES REVENUS DU TRAVAIL

3.1 PROVENANCE DES REVENUS DU TRAVAIL



La carte ci-dessus montre de quelles entités proches ou lointaines proviennent les revenus nets du travail des habitants de Charleroi. Les cercles sont proportionnels à l'importance de chacune des communes en tant que pourvoyeuses de revenus pour les résidents de Charleroi.

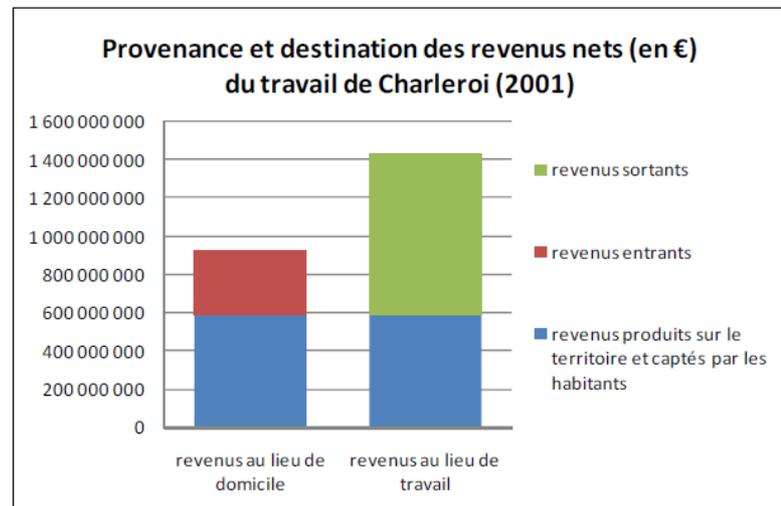
3.2 DESTINATION DES REVENUS DU TRAVAIL



La carte ci-dessus indique vers quelles communes sont distribués les revenus nets du travail générés par l'activité économique présente sur le territoire de Charleroi. Les cercles sont proportionnels à l'importance de chacune des communes comme lieu de destination pour les revenus du travail produits à Charleroi.

Dans les deux cartes présentées ci-dessus, les cercles centrés sur la commune de Charleroi sont de mêmes tailles. En effet, dans la première carte, le cercle représente le revenu que les habitants de la commune gagnent à l'intérieur de celle-ci. Dans la seconde, le cercle illustre ce que les habitants captent comme revenus de l'activité économique de la commune. Ces deux quantités sont évidemment identiques, mesurant la même réalité.

3.3 LA COMMUNE EST-ELLE IMPORTATRICE OU EXPORTATRICE DE REVENUS DU TRAVAIL ?



Le « bâton » de gauche sur le graphique (les revenus au lieu de domicile) illustre la quantité de revenus du travail dont bénéficient les habitants de Charleroi. Ceux-ci proviennent soit de l'extérieur (en rouge), soit de l'activité économique présente dans cette commune (en bleu). Plus la partie bleue est grande par rapport à la rouge, plus les habitants de la commune tirent une part élevée de leurs revenus de celle-ci.

Le « bâton » de droite représente les revenus du travail qui sont distribués à tous les travailleurs qui exercent leur activité sur le territoire de Charleroi. Une partie de ces revenus bénéficient à ses habitants (en bleu) et une autre à des personnes qui n'y résident pas (en vert). Les parties bleues sur les deux bâtons ont toujours la même taille (comme les cercles centrés sur la commune sur les cartes 3.1 et 3.2) car elles représentent le même chiffre, à savoir les revenus du travail produits sur le territoire de la commune et captés par ses habitants.

Si le « bâton » de gauche est plus grand que celui de droite, cela signifie que les habitants de la commune bénéficient de davantage de revenus du travail que ce qui y est produit : la commune importe donc davantage de revenu que ce qu'elle en exporte (= importateur net). A l'inverse, si le « bâton » de gauche est plus petit que celui de droite, la commune exporte plus de revenus que ce qu'elle en importe (= exportateur net). Seules 25 communes en Wallonie (sur 262) sont exportatrices nettes de revenus.

Annexe 9 : extrait du diagnostic fédéral déplacements domicile-travail (www.mobilite.fgov.be/fr/index.htm)

FEDERALE ENQUETE WOON-WERKVERKEER 2008
ENQUETE FEDERALE DOMICILE-TRAVAIL 2008

CHARLEROI

64946 travailleurs pour 1852 sites >= 5 trav. (tot 2007: 80747 trav.)

Modes de déplacement de 33217 travailleurs (143 enquêtes)

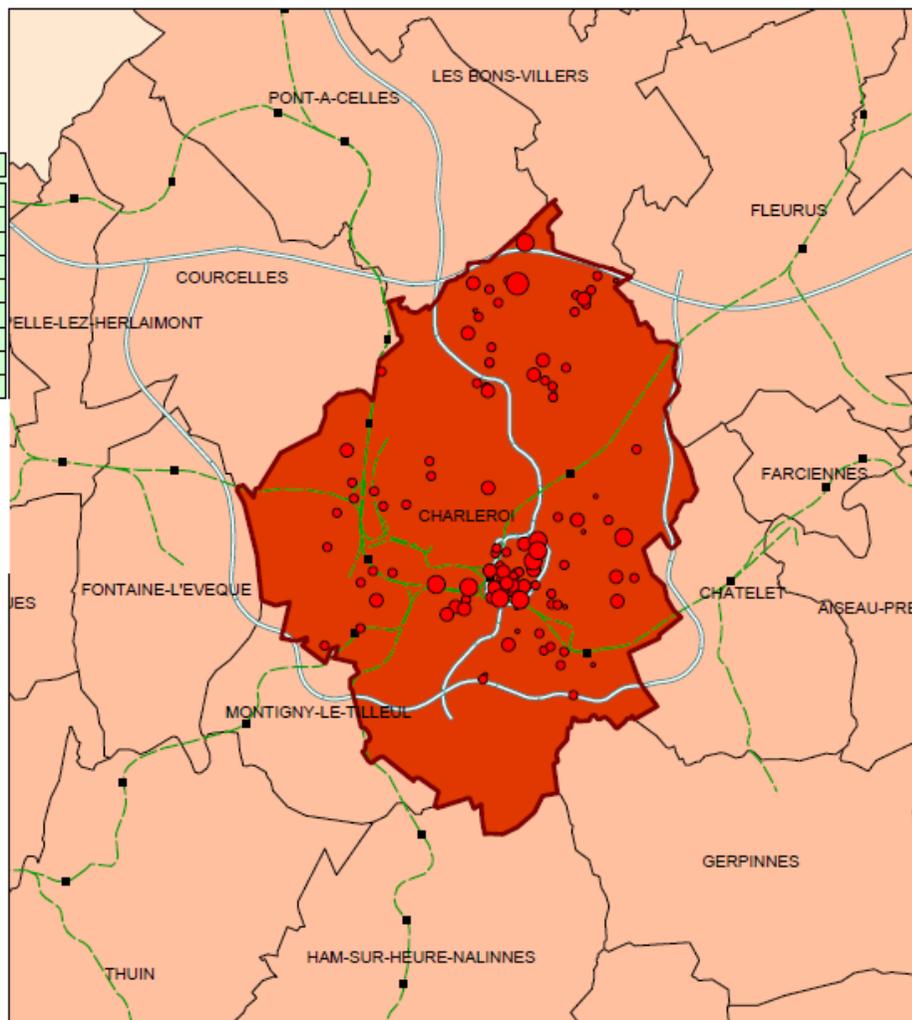
Vervoermodus	PeroEnq	EstimTot	Mode_Déplacement
Wagen alleen / met familie	73,89	79,80	Voiture seul / en famille
Wagen carpooling	6,27	6,55	Voiture co-voiturage
Trein	5,55	5,15	Train
Bus tram metro	4,03	4,43	Bus tram métro
Privé bus	0,15	0,30	Bus privé
Fiets	0,41	0,80	Vélo
Motor	0,79	1,38	Moto
Stappen	1,67	2,01	Marche
Andere	7,44	0,00	Autre

% travailleurs svt domicile (%1: 588 sites, %2: 123 enq, %3:tot.2007)

Distance moyenne domicile-travail : 19,37 km (rectiligne + 20%)

- 30% to 100% (1)
- 15% to 30% (0)
- 5% to 15% (0)
- 0.3% to 5% (43)
- 0.1% to 0.3% (80)

%1 sit	Units	%2 enq	Enq	%3 tot07	NAME_orig_locality
38,1	528	33,3	120	45,0	52011 CHARLEROI
4,9	293	5,6	101	4,2	52012 CHATELET
3,9	275	4,3	94	3,3	52015 COURCELLES
3,1	259	3,1	96	2,1	93088 WALCOURT
2,7	253	2,4	94	1,9	56086 HAM-SUR-HEURE
2,5	243	2,8	94	2,1	52021 FLEURUS
2,3	235	2,4	89	1,8	52022 FONTAINE-L'VEQUE
2,2	241	2,2	87	1,6	56078 THUIN
2,2	220	2,2	81	1,6	52025 GERPINNES
1,9	224	1,8	82	1,3	52048 MONTIGNY-LE-TIL
1,8	197	2,0	81	1,4	52055 PONT-A-CELLES
1,7	185	1,9	79	1,5	56022 LA LOUVIERE
1,6	191	1,8	82	1,4	92137 SAMBREVILLE
1,3	172	1,5	73	1,2	52074 AISEAU-PRESLES
1,2	145	1,4	64	1,1	52018 FARCIENNES
1,2	167	1,3	75	1,1	53053 MONS
1,2	162	1,2	68	1,2	92094 NAMUR



© FOD Mobilité en Vervoer - SPF Mobilité et Transports